



COMITE DU DEVELOPPEMENT  
(Comité ministériel conjoint  
des  
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds  
sur le  
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2002-0020  
21 septembre 2002

**INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (PPTE) :  
RAPPORT D'AVANCEMENT**

Veillez trouver ci-joint un rapport intitulé « Initiative en faveur des pays très endettés (PPTE) : Rapport d'avancement » préparé par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en vue de la 66<sup>e</sup> réunion du Comité du développement prévue pour le 28 septembre 2002. L'examen de ce rapport est prévu au point I.2 de l'Ordre du jour provisoire.

\* \* \*

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL  
ET ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

**Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) :  
Rapport d'avancement**

Établi par les services  
du FMI et de la Banque mondiale

19 septembre 2002

Table des matières

	Page
<b>RESUME ANALYTIQUE .....</b>	<b>1</b>
<b>I. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Partie I. État d'avancement</b>	
<b>II. Application à ce jour.....</b>	<b>3</b>
<b>III. Les coûts à ce jour .....</b>	<b>7</b>
A. Coûts prévisionnels de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE .....	7
B. Coûts potentiels du relèvement automatique du niveau d'aide au point d'achèvement .....	9
<b>IV. Participation des créanciers à ce jour .....</b>	<b>10</b>
A. Aperçu général de la participation des créanciers.....	10
B. Créanciers multilatéraux .....	12
C. Fonds PPTE administré par l'IDA .....	14
D. Créanciers du Club de Paris .....	16
E. Créanciers bilatéraux publics en dehors du Club de Paris .....	16
F. Créanciers commerciaux.....	20
G. Actions en justice des créanciers contre les PPTE.....	20
<b>V. Autres questions relatives à l'Initiative PPTE .....</b>	<b>22</b>
A. Prorogation de la clause de caducité.....	22
B. Cycle d'examen annuel.....	22

## **Partie II. Examen de la tolérabilité de la dette et de questions de politique publique connexes**

VI.	Examen de la tolérabilité de la dette dans les PPTE.....	<b>23</b>
A.	Mise à jour sur les perspectives d'endettement tolérable par pays.....	23
B.	Rôle des projections dans le cadre de l'Initiative PPTE.....	31
VII.	Perspectives plus précaires d'endettement tolérable.....	<b>32</b>
A.	Assurer un endettement tolérable pour que les pays puissent sortir de l'Initiative PPTE.....	32
B.	Récents propositions de modification de l'allègement de la dette.....	34
C.	Maintenir un endettement extérieur tolérable au-delà du cadre de l'Initiative PPTE.....	36

### Encadrés

Encadré 1.	Initiative PPTE : Évolution et réalisations à ce jour.....	6
Encadré 2.	Perspective historique sur les coûts de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE.....	8
Encadré 3.	Ouganda. Résultats d'une analyse actualisée sur la tolérabilité de la dette.....	30
Encadré 4.	Renforcement de la capacité de gestion de la dette des PPTE.....	37
Encadré 5.	Impact d'une augmentation des dons de l'IDA sur l'endettement tolérable des PPTE.....	39

### Figure

Figure 1.	PPTE : Prix des principaux produits d'exportation, 1996-2005.....	29
-----------	---	----

### Tableaux

Tableau 1.	Initiative PPTE renforcée : Engagements d'allègement de la dette et perspectives en juillet 2002.....	4
Tableau 3.	Initiative PPTE : Ventilation des coûts potentiels par créancier important et par groupe de pays.....	9
Tableau 4.	Coût potentiel d'un allègement additionnel de la dette au point d'achèvement.....	11
Tableau 5.	Fourniture de l'allègement de la dette par les créanciers multilatéraux des PPTE.....	13
Tableau 6.	Fourniture de l'allègement de la dette par les créanciers bilatéraux publics des PPTE en dehors du Club de Paris.....	18
Tableau 7.	Créanciers hors Club de Paris qui ne se sont pas encore engagés à un allègement de la dette des PPTE.....	19
Tableau 8.	Créanciers ayant engagé des actions en justice contre les PPTE.....	21
Tableau 9.	PPTE : Mise à jour sur la VAN des ratios dette/exportations par rapport aux projections aux points de décision, 2001.....	24
Tableau 10.	PPTE : Dette extérieure et autres indicateurs, 2001.....	26

## Résumé analytique

- Vingt-six pays bénéficient actuellement d'un allègement de leur dette au titre de l'Initiative PPTE et parmi eux, six ont atteint le point d'achèvement. Depuis le printemps dernier, deux pays (le Burkina Faso et la Mauritanie) ont atteint le point d'achèvement et deux documents PPTE préliminaires ont été examinés (pour la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo). Amener les 12 pays restants au point de décision est une gageure dans la mesure où la plupart de ces pays sont touchés par des conflits, avec un problème d'arriérés importants pour nombre d'entre eux. En vue de donner à tous les pays éligibles la possibilité de bénéficier de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, il est proposé de proroger la clause de caducité de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 2004.
- Parmi les pays qui en sont à la période intérimaire, beaucoup risquent de mettre plus longtemps que prévu à atteindre leur point d'achèvement parce qu'ils doivent élaborer des DSRP et résoudre les problèmes d'exécution qu'ils ont rencontrés dans leurs programmes d'ajustement économique et de réforme. L'aide intérimaire fournie par d'importants créanciers appuie les efforts des PPTE et diminue substantiellement les coûts à court terme du service de la dette dans ces pays.
- Comme l'indiquait le dernier rapport d'avancement, l'horizon s'est assombri pour de nombreux PPTE avec la mauvaise conjoncture économique mondiale et la baisse des prix des produits de base. De ce fait, quelques actionnaires et quelques observateurs extérieurs ont proposé qu'un allègement additionnel de la dette soit octroyé. Pour s'assurer que les pays sortants n'aient plus jamais besoin de faire appel à nouveau à l'Initiative, cette dernière prévoit la possibilité de fournir, le cas échéant, un allègement additionnel de la dette au point d'achèvement.
- En vue de maintenir un endettement tolérable à long terme après la sortie de l'Initiative PPTE, les pays concernés devront avoir une croissance soutenue et diversifier leurs exportations au moyen d'une saine gestion économique, tout en renforçant leur gouvernance et leurs institutions. La communauté internationale doit leur fournir un ferme soutien sous forme de financements suffisants et hautement concessionnels. L'augmentation des dons permettra de s'assurer que le financement extérieur est compatible avec la capacité de remboursement de pays particulièrement vulnérables. L'augmentation des dons récemment décidée dans le cadre de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA y contribuera.
- L'appui des bailleurs de fonds a joué un rôle crucial dans l'allègement de la dette fourni par les créanciers multilatéraux au titre de l'Initiative PPTE. Cela étant, les besoins de financement de l'Initiative, notamment les coûts potentiels liés au « relèvement automatique » du niveau d'aide au point d'achèvement, ne sont pas encore entièrement couverts. Les indications récentes quant à une aide possible des bailleurs de fonds sont de bon augure, mais encore faut-il qu'elles se transforment en engagements fermes. Toute augmentation de l'allègement de la dette, y compris par des modifications de l'Initiative, nécessitera des apports additionnels des bailleurs de fonds si l'on veut éviter d'amoinrir la capacité des créanciers multilatéraux à aider financièrement les pays à faible revenu, y compris les PPTE.

- La pleine participation de tous les créanciers est essentielle pour s'assurer que le stock de la dette des PPTE soit ramené à des niveaux soutenables. Les services du FMI et de la Banque mondiale cherchent des moyens d'accroître la participation des créanciers multilatéraux, des créanciers bilatéraux publics hors Club de Paris et des créanciers commerciaux. Ceci reste un point névralgique pour le succès de l'Initiative PPTE.

## I. INTRODUCTION

1. La Partie I de ce rapport fait le point sur le déroulement de l'Initiative PPTE depuis mars 2002<sup>1</sup>. Il porte notamment sur l'état d'avancement dans les pays qui se trouvent dans la période intérimaire, la participation des créanciers à ce jour, le fonctionnement du Fonds PPTE, et les actions en justice engagées par des créanciers contre les PPTE. Il est également proposé de proroger la clause de caducité et de passer à un cycle annuel d'examen.

2. Dans le prolongement de l'analyse antérieure sur la tolérabilité de la dette à long terme, la Partie II fait le point des perspectives d'endettement extérieur et traite de questions cruciales pour la tolérabilité de la dette à long terme. Elle inclut notamment une revue des projections à long terme faites dans le cadre de l'Initiative PPTE, analyse l'impact du recours accru au financement par don, et décrit brièvement les propositions de modification du cadre de l'Initiative PPTE.

## PARTIE I. ÉTAT D'AVANCEMENT

### II. APPLICATION A CE JOUR

3. Depuis mars 2002, le Burkina Faso et la Mauritanie ont atteint leur point d'achèvement et des documents préliminaires de l'Initiative PPTE ont été examinés pour la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo. Dans les mois à venir, il est prévu que la Côte d'Ivoire atteindra le point de décision et le Mali le point d'achèvement, tandis qu'un document préliminaire est en préparation pour la République centrafricaine.

4. Pour le reste de 2002 et jusqu'en 2003, les défis à relever dans la mise en œuvre de l'Initiative seront les mêmes que ceux décrits dans le rapport d'avancement du printemps 2002. Douze pays susceptibles d'avoir besoin d'une aide au titre de l'Initiative PPTE n'ont pas encore atteint leur point de décision. La plupart d'entre eux sont touchés par des conflits<sup>2</sup> et/ou ont de graves problèmes d'arriérés de paiement, avec des difficultés inhérentes à concevoir et à appliquer un train de réformes viables. Dans toute la mesure du possible, le personnel continuera de travailler avec les autorités de ces pays en vue d'élaborer des stratégies pour aller de l'avant.

---

<sup>1</sup> « Heavily Indebted Poor Countries Initiative – Status of Implementation » SM/02/94, 25 mars 2002, <http://www.imf.org/external/hipc> et IDA/SecM2002-0155, 22 mars 2002, <http://www.worldbank.org/hipc>.

<sup>2</sup> Pour une analyse approfondie des défis auxquels sont confrontés les pays sortant d'un conflit, voir « Aide aux pays sortant d'un conflit et Initiative PPTE », IMFC/Doc/3/01/7 et DC2001-0014, 20 avril 2001, <http://www.imf.org/external/np/hipc> et <http://www.worldbank.org/hipc>.

**Tableau 1. Initiative PPTE renforcée :**  
**Engagements d'allégement de la dette et perspectives en juillet 2002**  
(USD millions) 1/

	Réduction de la VAN			Allégement du service de la dette nominal			Date d'appro- bation
	Initiative PPTE initiale	Initiative PPTE renforcée	Total	Initiative PPTE initiale	Initiative PPTE renforcée	Total	
<b>Pays ayant atteint le point d'achèvement (6)</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>2 740</b>	<b>4 788</b>	<b>7 528</b>	<b>5 510</b>	<b>7 830</b>	<b>13 340</b>	
Bolivie	448	854	1 302	760	1 300	2 060	juin-01
Burkina Faso	229	324	553	400	530	930	avr-02
Mauritanie	0	622	622	0	1 100	1 100	juin-02
Mozambique	1 716	306	2 022	3 700	600	4 300	sept-01
Ouganda	347	656	1 003	650	1 300	1 950	mai-00
Tanzanie	0	2 026	2 026	0	3 000	3 000	nov-01
<b>Pays ayant atteint le point de décision (20)</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>377</b>	<b>16 851</b>	<b>17 228</b>	<b>660</b>	<b>26 720</b>	<b>27 380</b>	
Éthiopie	0	1 275	1 275	0	1 930	1 930	nov-01
Bénin	0	265	265	0	460	460	juil-00
Cameroun	0	1 260	1 260	0	2 000	2 000	oct-00
Gambie	0	67	67	0	90	90	déc-00
Ghana	0	2 186	2 186	0	3 700	3 700	févr-02
Guinée	0	545	545	0	800	800	déc-00
Guinée-Bissau	0	416	416	0	790	790	déc-00
Guyana	256	329	585	440	590	1 030	nov-00
Honduras	0	556	556	0	900	900	juil-00
Madagascar	0	814	814	0	1 500	1 500	déc-00
Malawi	0	643	643	0	1 000	1 000	déc-00
Mali	121	401	522	220	650	870	sept-00
Nicaragua	0	3 267	3 267	0	4 500	4 500	déc-00
Niger	0	521	521	0	900	900	déc-00
Rwanda	0	452	452	0	800	800	déc-00
São Tomé-et-Principe	0	97	97	0	200	200	déc-00
Sénégal	0	488	488	0	850	850	juin-00
Sierra Leone	0	600	600	0	950	950	mars-02
Tchad	0	170	170	0	260	260	mai-01
Zambie	0	2 499	2 499	0	3 850	3 850	déc-00
<b>Pays restant à examiner (12)</b>							
Côte d'Ivoire 2/	345	2 519	2 519	800	3 950	3 950	mars-02 3/
Burundi	...	...	...	...	...	...	
République centrafricaine	...	...	...	...	...	...	
Comores	...	...	...	...	...	...	
Congo, Rép. dém. du	0	5 773	5 773	0	9 800	9 800	juin-02 3/
Congo, Rép. du	...	...	...	...	...	...	
RPD lao	...	...	...	...	...	...	
Liberia	...	...	...	...	...	...	
Myanmar	...	...	...	...	...	...	
Somalie	...	...	...	...	...	...	
Soudan	...	...	...	...	...	...	
Togo	...	...	...	...	...	...	
<i>Pour mémoire :</i>							
Allégement de la dette engagé au titre du cadre initial et du cadre renforcé 4/	<b>3 462</b>	<b>21 639</b>	<b>25 101</b>	<b>6 970</b>	<b>34 550</b>	<b>41 520</b>	

Sources : Documents-pays de l'Initiative PPTE ; estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ En valeur actuelle nette (VAN) de l'année du point de décision.

2/ Il est suggéré que l'allégement de la dette au titre de l'Initiative renforcée prenne le relais de l'allégement de la dette au titre de l'Initiative initiale.

3/ Document préliminaire paru.

4/ Pays ayant atteint le point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée jusqu'à la mi-février 2002, plus la Côte d'Ivoire qui a atteint le point de décision au titre de l'Initiative initiale.

5. Vingt pays en sont actuellement à la période intérimaire. Ils présentent un bilan contrasté en termes de performances économiques. Sur les dix pays mentionnés dans le rapport du printemps 2002 pour avoir eu des problèmes dans l'exécution de leurs programmes macroéconomiques, trois ont remis en route les programmes appuyés par des PRGF (Guinée, Niger et Rwanda), et quatre autres ont arrêté des mesures correctrices d'un commun accord avec les services du FMI et de la Banque mondiale, en vue de pouvoir démontrer un bilan positif qui permettra la reprise des programmes financés par des PRGF (Malawi, Nicaragua, Guyana, et São Tomé-et-Principe). Les trois autres pays (Guinée-Bissau, Honduras et Sénégal) continuent d'avoir des difficultés à mettre en œuvre leurs programmes de réforme économique. Madagascar a rejoint ce groupe de pays à cause des incertitudes provoquées par la longue contestation des résultats de l'élection présidentielle, qui ont retardé le deuxième examen de son programme. Parmi les trois pays qui ont connu des retards dans la préparation de leurs DSRP, le Mali a adopté le sien à la fin mai 2002, tandis que le Bénin et le Cameroun ont avancé et pourront vraisemblablement finaliser leurs DSRP au troisième trimestre 2002.

6. Les engagements d'allègement de la dette souscrits jusqu'ici en faveur des 26 pays qui ont atteint leur point d'achèvement ou qui se trouvent en période intérimaire, de pair avec l'allègement de la dette octroyé au titre du mécanisme traditionnel et l'annulation additionnelle de la dette bilatérale pendant la période couverte par l'Initiative PPTE et au-delà, reviennent à une réduction du stock de la dette de 40 milliards de dollars environ (en VAN), ce qui représente une réduction de deux tiers du stock de la dette de ces pays. L'Initiative PPTE permet de faire des économies substantielles de service de la dette, en dépit des délais d'accession au point d'achèvement pour certains pays (encadré 1). Par rapport aux niveaux enregistrés en 1998-1999, le service annuel moyen de la dette de ces pays durant la période 2001-2005 devrait être réduit de près de 40 %, avec une économie moyenne de 1,3 milliard de dollars environ par an. Cet allègement de la dette permet d'augmenter les dépenses sociales, qui pourraient passer en moyenne de 6 % du PIB en 1999 à 9 % en 2002, soit plus du quadruple des montants consacrés au service de la dette. Cela étant, le montant des économies sur le service de la dette et l'augmentation correspondante des dépenses sociales à court terme varient d'un pays à l'autre en fonction des circonstances. Avec la mise en œuvre des DSRP, il est prévu que les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté augmenteront dans tous les pays où les programmes de réforme économique sont en bonne voie, ces dépenses étant financées par les revenus publics additionnels et par des apports extérieurs sous forme de nouveaux flux d'aide et d'allègement de la dette.



## Encadré 1. Initiative PPTE : Évolution et réalisations à ce jour

### Évolution :

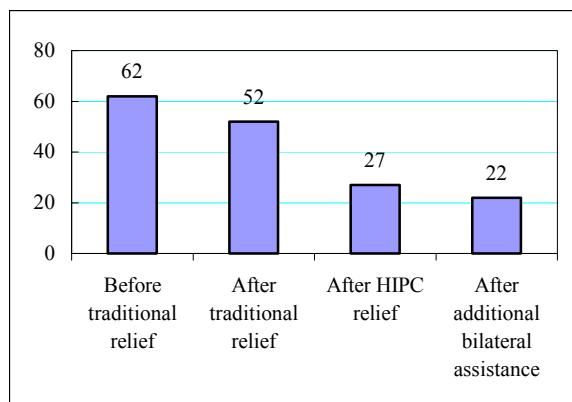
L'Initiative PPTE a été lancée en 1996 dans le but de fournir un large allègement de la dette et soulager ainsi les pays les plus pauvres et les plus endettés qui poursuivent des réformes économiques et sociales pour résorber la pauvreté. C'était la première fois que des créanciers multilatéraux procédaient à un allègement de la dette. En 1999, il a été décidé d'un commun accord d'apporter trois changements clés au cadre de l'Initiative.

- **Un allègement de la dette plus prononcé et plus large :** Les seuils d'endettement extérieur tolérable ont été abaissés par rapport au cadre initial, ce qui conduit à un allègement de la dette plus important. D'autre part, un plus grand nombre de pays a été admis à bénéficier de l'Initiative, et quelques-uns sont devenus éligibles pour un allègement plus important de leur dette.
- **Un allègement de la dette plus rapide :** Des créanciers ont commencé à fournir un allègement intérimaire de la dette dès le point de décision. Les pays pourraient accéder plus vite au point d'achèvement.
- **Lien plus étroit entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté :** Les ressources libérées sont censées être utilisées à l'appui des stratégies de réduction de la pauvreté — sous forme de DSRP — élaborées par les gouvernements nationaux, en concertation avec la société civile.

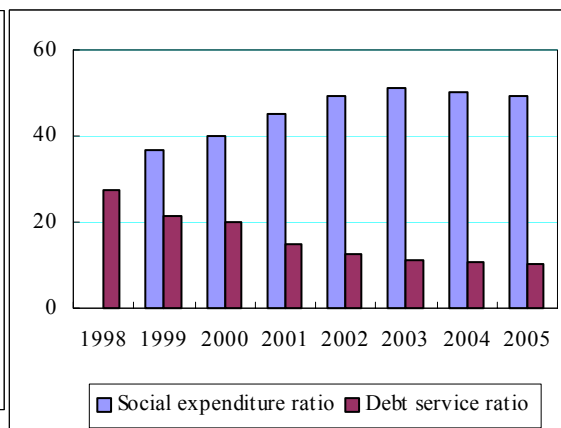
### Réalisations (pour les 26 pays ayant atteint le point de décision en juillet 2002) :

- L'allègement de la dette a été approuvé pour 26 pays sur les 38 qui, d'après les prévisions, auront besoin de cet allègement. Les pays qui n'ont pas encore atteint le point de décision sont confrontés à de considérables défis dans la mesure où la plupart d'entre eux sont touchés par des conflits et/ou des problèmes d'arriérés de paiement importants.
- Six pays ont atteint le point d'achèvement, auquel l'allègement de la dette est déclenché inconditionnellement. La participation des créanciers est importante mais n'est pas complète.
- Vingt pays reçoivent un allègement intérimaire de la dette.
- La VAN moyenne de la dette extérieure est réduite d'environ deux tiers (avec d'autres formes d'allègement de la dette).
- Le service de la dette en pourcentage des exportations est réduit de moitié, de 16,5 % en 1998-1999 à 8 % sur la période 2001-2005, à comparer avec la moyenne des autres pays de développement qui est de plus de 20 %.
- Le service de la dette en pourcentage du PIB est ramené de 4 % en 1998-1999 à 2 %.
- Le service de la dette en pourcentage des revenus de l'État sera ramené d'ici 2005 à environ 10 %, contre 24 % en 1998-99.
- Il est prévu que les dépenses sociales augmenteront substantiellement et seront en partie couvertes par les ressources libérées grâce à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE ; les dépenses pour la réduction de la pauvreté augmenteront et seront quatre fois plus élevées que les paiements au titre du service de la dette (elles représentaient moins du double jusqu'ici).

**Réduction du stock de la dette en VAN de la dette**  
(USD millions au point de décision)



**Réduction du service de la dette et dépenses sociales**  
(pourcentage des revenus budgétaires)



Avant l'allègement traditionnel  
Après l'allègement traditionnel  
Après l'allègement au titre de l'Initiative PPTE  
Après l'aide bilatérale additionnelle

Ratio de dépenses sociales  
Ratio du service de la dette

### III. LES COÛTS A CE JOUR

#### A. Coûts prévisionnels de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE

7. Les coûts de l'allègement de la dette de 34 pays au titre de l'Initiative PPTE sont estimés à 37,2 milliards de dollars en VAN de 2001, soit un montant légèrement supérieur à la prévision de mars dernier (36,4 milliards de dollars) (tableau 2 et encadré 2). La révision des coûts tient principalement aux facteurs suivants : i) la révision des données sur la dette du Burkina Faso au point d'achèvement ; ii) le relèvement automatique de l'allègement de la dette du Burkina Faso au point d'achèvement (USD 129 millions en VAN) ; iii) la révision à la hausse des coûts pour la République démocratique du Congo (hausse de USD 545 millions) et la Côte d'Ivoire (hausse de USD 94 millions) ; iv) de légères révisions des données sur la dette du Mali et du Bénin au point de décision, du fait que l'évaluation de l'endettement tolérable de ces deux pays a été révisée dans le cadre de la préparation des documents relatifs au point d'achèvement. Les coûts d'un allègement additionnel de la dette susceptible d'être fourni dans d'autres cas au point d'achèvement sont examinés séparément (section III.B).

**Tableau 2. Initiative PPTE : estimations des coûts potentiels par groupe de créanciers (34 pays)**

	Mars 2002	Juillet 2002	Juillet 2002
	Estimation des coûts	Estimation des coûts 2/	Pourcentage
	(USD milliards, en VAN de 2001)		du coût total
			(En pourcentage)
<b>Coût total</b>	<b>36,4</b>	<b>37,2</b>	<b>100,0</b>
<b>Créanciers bilatéraux et commerciaux</b>	<b>18,8</b>	<b>19,2</b>	<b>51,8</b>
Club de Paris	14,1	14,3	38,4
Autres créanciers bilatéraux publics	3,2	3,2	8,7
Créanciers commerciaux	1,5	1,6	4,4
<b>Créanciers multilatéraux</b>	<b>17,6</b>	<b>17,9</b>	<b>48,3</b>
Banque mondiale	8,1	8,2	22,1
Dont : IDA	7,4	7,5	20,2
BIRD	0,8	0,8	2,2
FMI	2,7	2,7	7,4
BAfD/FDA	3,0	3,2	8,5
BID	1,2	1,2	3,2
Autre	2,6	2,6	7,0
Pour mémoire :			
Coût total			
Liberia, Somalie et Soudan compris	45,3	46,0	123,7

Sources : Documents-pays de l'Initiative PPTE ; estimations des services du FEM et de la Banque mondiale.

1/ Tous les PPTE sauf le Libéria, la Somalie, le Soudan, l'Angola, le Kenya, la République populaire démocratique lao, le Viet Nam et le Yémen (voir annexe I).

2/ Compte tenu de la révision des évaluations sur l'endettement tolérable pour le Bénin, le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire et le Mali.

## Encadré 2. Perspective historique sur les coûts de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE

Depuis le début de l'Initiative PPTE en 1996, les coûts de son financement ont considérablement augmenté. Dans le cadre de l'Initiative d'origine, en 1996, le coût de l'allègement de la dette avait été estimé à 5,6 milliards de dollars en VAN de 1996, le nombre de pays couverts étant de 13. Depuis, le nombre des pays inclus dans l'exercice d'estimation des coûts a augmenté, même si le nombre de pays admis à bénéficier de l'Initiative est resté autour de 40-42. La raison en est que l'estimation des coûts est fondée sur les données d'endettement fiables qui sont disponibles, les perspectives des bénéficiaires potentiels de remplir les conditions voulues pour prétendre à une aide au titre de l'Initiative, et l'intention des pays de demander cette aide. Du fait que ces trois facteurs ont changé, les coûts estimatifs de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE sont passés à 37,2 milliards de dollars en VAN de 2001, pour 34 pays. Voici les autres raisons de l'augmentation des coûts :

- Le nombre de pays inclus dans les estimations de coûts est passé de 13 en 1996 à 34 aujourd'hui. Ces 34 pays représentent le groupe de pays potentiellement éligibles (42), exception faite des quatre pays (Angola, Kenya, Viet Nam et Yémen) qui devraient, selon les prévisions, avoir un endettement tolérable dans le cadre actuel, et de la RPD lao, du Liberia, de la Somalie et du Soudan.
- Le renforcement du cadre de l'Initiative en septembre 1999 a fait plus que doubler les coûts (on trouvera dans l'encadré 1 plus de détails sur les changements apportés au cadre).
- Les changements intervenus dans les facteurs économiques (c'est-à-dire la valeur des exportations sous l'effet des variations de prix et/ou de quantités) et les paramètres financiers (les taux de change et les taux d'intérêt) ont également contribué à faire augmenter les coûts de l'Initiative. La baisse enregistrée ces dernières années dans les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR), qui servent de base aux taux d'actualisation à partir desquels la VAN est calculée, a également fait augmenter le stock de la dette et les coûts de l'allègement de la dette en VAN.

### Coûts de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE (USD milliards)

	Cadre d'origine				Cadre renforcé			
	Jun 1996	Juillet 1997	Août. 1998	Avril 1999	Décembre. 1999	Août 2000	Août 2001	Août. 2002
Coûts en VAN 1/	5,6	7,4	8,2	12,5	28,2	28,6	33,2	37,2
Coûts en VAN 2001 2/	7,5	9,9	11,0	14,9	31,7	32,1	35,2	37,2
Nombre de pays inclus dans l'estimation des coûts	13	19	20	26	32	32	34	34
	Burundi Éthiopie Guinée-Bissau Madagascar Mozambique Myanmar Nicaragua Niger Ouganda Rwanda São Tomé-et-Principe Zaïre Zambie	Pays ajoutés : Bolivie Burkina Faso Côte d'Ivoire Guyana Mauritanie Tanzanie	Pays ajouté : Mali	Pays ajoutés : Cameroun Tchad Rép. du Congo Guinée Malawi Sierra Leone	Pays ajoutés : Bénin RCA Honduras RPD lao Sénégal Togo	Pays enlevé : RPD lao Pays ajouté : Gambie	Pays ajoutés : Comores Ghana	

Source : Documents de l'Initiative PPTE ; et estimations du personnel.

1 les coûts de 1996, 1997 et de 1998 sont exprimés en VAN de 1996 ; les coûts d'avril 1999 sont exprimés en VAN de 1998 ; les coûts de décembre 1999 et 2000 sont exprimés en VAN de 1999 ; les coûts de 2001 sont exprimés en VAN de 2000 ; et les coûts de 2002 sont exprimés en VAN de 2001.

2 Pour la conversion en VAN de 2001, un taux d'actualisation constant de 6 % par an a été utilisé.

8. Les coûts de l'aide restent dans l'ensemble divisés en parts égales entre les créanciers bilatéraux et les créanciers multilatéraux. Un montant estimatif de 26 milliards de dollars (en VAN de 2001) a été engagé pour l'allègement de la dette des 26 pays ayant atteint le point de décision (tableau 3), ce qui représente 70 % environ du coût estimatif total de l'allègement au titre de l'Initiative PPTE<sup>3</sup>. Pour les créanciers multilatéraux, les engagements existants représentent environ 77 % de leurs coûts estimatifs, le pourcentage étant de 63 % pour les créanciers bilatéraux.

**Tableau 3. Initiative PPTE : Ventilation des coûts potentiels par créancier important et par groupe de pays**  
(USD milliards, en VAN de 2001)

	Total (34 pays)	Pays ayant atteint le point de décision (26)		Après 2001	
		Cas rétroactifs 2/ (8 pays)	Nouveaux cas 3/ (18 pays)	Total (26 pays)	Autres 4/ (8 pays)
<b>Coût total</b>	<b>37,2</b>	<b>7,4</b>	<b>18,7</b>	<b>26,0</b>	<b>11,1</b>
<b>Créanciers bilatéraux et commerciaux</b>	<b>19,2</b>	<b>2,9</b>	<b>9,3</b>	<b>12,2</b>	<b>7,0</b>
Club de Paris	14,3	2,2	6,5	8,7	5,6
Autres créanciers bilatéraux publics	3,2	0,6	2,3	2,9	0,3
Créanciers commerciaux	1,6	0,1	0,5	0,6	1,0
<b>Multilateral creditors</b>	<b>17,9</b>	<b>4,5</b>	<b>9,3</b>	<b>13,8</b>	<b>4,1</b>
Banque mondiale	8,2	2,0	4,6	6,6	1,7
Dont : IDA	7,5	2,0	4,3	6,3	1,2
BIRD	0,8	0,0	0,3	0,3	0,5
FMI	2,7	0,7	1,4	2,1	0,6
BAID/FDA	3,2	0,5	1,3	1,8	1,4
BID	1,2	0,6	0,6	1,2	0,0
Autre	2,6	0,7	1,5	2,1	0,5
Pour mémoire :					
En % du coût total	100	19,8	50,3	70,0	30,0

Source : Autorités nationales et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Non compris l'Angola, le Kenya, le Libéria, la RPD lao, la Somalie, le Soudan, le Viet Nam et le Yémen.

2/ Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Guyana, Mali, Mozambique, Sénégal, et Ouganda. La Côte d'Ivoire est un cas rétroactif mais n'a pas atteint son point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée.

3/ Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Honduras, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Nicaragua, Niger, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie.

4/ Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Myanmar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, et Togo.

## B. Coûts potentiels du relèvement automatique du niveau d'aide au point d'achèvement

9. Les projections révisées pour les 20 pays en période intérimaire montrent que la VAN du ratio dette/exportations de 8-10 pays pourrait être supérieure au seuil de 150 % à leur point d'achèvement. Au total, l'endettement de ces pays (en VAN), après l'annulation de la dette déjà annoncée par des créanciers bilatéraux et au-delà du seuil de l'Initiative PPTE, pourrait être de l'ordre de 0,4-0,7 milliard de dollars (tableau 4). Cette estimation n'a pratiquement pas changé

<sup>3</sup> La Côte d'Ivoire est un cas rétroactif de pays qui a atteint son point de décision en 1998 dans le cadre initial de l'Initiative, mais n'a pas encore atteint le point d'achèvement dans le cadre initial ni le point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée.

depuis mars 2002, déduction faite du relèvement automatique du niveau d'aide dont a bénéficié le Burkina Faso (ces coûts ont été reportés dans les estimations de l'aide globale fournie au titre de l'Initiative PPTE qui sont indiquées dans la section A). Parmi les autres changements intervenus depuis le printemps, il y a les nouvelles évaluations de l'endettement tolérable réalisées pour plusieurs pays (Bénin et Mali), la révision du montant additionnel d'allègement de la dette bilatérale pour l'Éthiopie, et la révision des prévisions d'exportations.

10. Comme l'indique le rapport du printemps 2002, la question de savoir s'il faut envisager de relever automatiquement le niveau d'aide à un pays dans le cadre de l'Initiative PPTE et si oui, de quel montant, doit être évaluée au cas par cas au point d'achèvement, suivant la méthodologie arrêtée<sup>4</sup>.

#### **IV. PARTICIPATION DES CREANCIERS A CE JOUR**

##### **A. Aperçu général de la participation des créanciers**

11. Il ressort des informations les plus récentes sur les 26 pays ayant atteint le point de décision que la participation moyenne des créanciers à l'allègement de la dette de ces pays dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée (assurances de financement) représente 88 % du total de l'allègement requis au titre de l'Initiative. Parmi les six pays ayant atteint le point d'achèvement, la Bolivie et l'Ouganda bénéficient d'une participation des créanciers qui représente 95-96 % de l'allègement total de la dette ; les pourcentages correspondants sont de 88-90 % pour le Burkina Faso, le Mozambique et la Tanzanie, et de 80 % pour la Mauritanie. Le Burkina Faso n'a pas encore reçu les assurances de financement équivalant à 80 % du montant global nécessaire pour le relèvement automatique du niveau d'aide au titre de l'Initiative PPTE, et le personnel a contacté les créanciers à ce sujet. Parmi les 20 pays en période intérimaire, neuf ont des engagements de plus de 90 %, neuf ont reçu des assurances de financement à hauteur de 80 % ou plus, et deux ont en ont reçu sur moins de 80 %. Pour ces deux derniers pays (le Niger et le Sénégal), la participation des créanciers non membres du Club de Paris sera critique dans la mesure où ils détiennent une part importante des créances. Dans le cas de la Côte d'Ivoire et de la République démocratique du Congo, seuls des documents préliminaires sont parus ; les assurances de financement pour ces deux pays sont actuellement de moins de 80 %.

---

<sup>4</sup> « The Enhanced HIPC Initiative—Completion Point Considerations », EBS/01/141, 21 août 2001, <http://www.imf.org/external/hp/hipc>, et IDA/SecM2001-0539/1, 21 août 2001, <http://www.worldbank.org/hipc>.

**Tableau 4. Coût potentiel d'un allègement additionnel de la dette au point d'achèvement 1/**

	Projection au point d'achèvement 2/		Projections du printemps 2002		Projections actualisées 3/	
	Après annulation additionnelle de la dette bilatérale		Après annulation additionnelle de la dette bilatérale		Après annulation additionnelle de la dette bilatérale	
	Rapport VAN/exportations  (pourcentage)	Dette au-delà du seuil PPTE  (USD millions, en VAN)	Fourchette du ratio VAN/exportations 4/  (pourcentage)	Fourchette potentielle du relèvement automatique du niveau d'aide 4/  (USD millions)	Fourchette du ratio VAN/exportations 4/  (pourcentage)	Fourchette potentielle du relèvement automatique du niveau d'aide 4/  (USD millions)
Bénin	138	...	148-154	0-15	158-170	28-70
Éthiopie	149	0	164-186	129-161	137-159	91-169
Gambie	153	4	162-177	15-32	162-174	0-88
Guinée-Bissau	107	...	147-152	0-1	147-152	14-30
Malawi	156	12	158-165	36-67	165-165	0-1
Niger	164	38	144-148	...	159-167	68-71
Rwanda	185	44	161-171	16-33	180-198	25-48
Sénégal	112	...	157-158	94-110	158-159	46-73
Tchad	188	85	188-219	91-161	188-224	111-128
Zambie	106	...	151-154	10-41	152-154	15-46
Cameroun	101	...	99-112	...	95-113	...
Ghana	82	...	...	...	82-83	...
Guinée	123	...	139-141	...	135-140	...
Guyana	57	...	68-76	...	69-77	...
Honduras	74	...	90-91	...	91-92	...
Madagascar	101	...	75-81	...	76-83	...
Mali	143	...	139-140	...	128-130	...
Nicaragua	93	...	108-117	...	108-117	...
São Tomé-et-Principe	139	...	124-140	...	132-143	...
Sierra Leone	139	...	...	...	139-150	...
Total		183		391-800		391-725
Tchad non compris 5/		98		300-638		300-555
Pour mémoire :						
Burkina Faso et Tchad compris 6/		273		520-929		520-854

Source : Estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Il conviendra d'envisager l'éventualité d'un relèvement automatique de l'allègement au cas par cas, au point d'achèvement, conformément à la méthodologie convenue.

2/ Pour l'année précédant le point d'achèvement supposé.

3/ Les chiffres sont différents de ceux présentés dans le rapport du printemps 2002 pour les raisons suivantes : a) révision de l'allègement additionnel de la dette bilatérale de l'Éthiopie ; b) mise à jour des projections sur les exportations ; c) nouvelles évaluations de l'endettement tolérable pour certains pays ; et d) accession du Burkina Faso au point d'achèvement.

4/ La fourchette est calculée sur la base du ratio d'endettement pendant l'année précédant le point d'achèvement supposé et le ratio qui serait enregistré si l'accession au point d'achèvement avait un an de retard.

5/ Dans le cas du Tchad, les ratios élevés de la dette aux exportations devraient être temporaires du fait que les exportations pétrolières devraient, d'après les prévisions, fortement augmenter à partir de 2004. Le Tchad ne devrait donc pas avoir besoin d'un relèvement automatique du niveau d'aide à son point d'achèvement.

6/ Le Burkina Faso a atteint son point d'achèvement en avril 2002, et à ce moment-là, le niveau d'allègement de la dette a été automatiquement augmenté de 129 millions de dollars en VAN.

## B. Créanciers multilatéraux

12. Les ajustements observés dans l'aide fournie par les créanciers multilatéraux depuis le dernier examen ont été mineurs. Ces créanciers absorbent 17,9 milliards de dollars sur les 37,2 milliards de dollars (VAN de 2001) que coûte l'Initiative PPTE. Sur ce montant, 13,8 milliards de dollars sont destinés aux 26 PPTE qui ont atteint le point de décision. L'IDA, le FMI, la BAfD et la BID sont les créanciers multilatéraux les plus importants (tableau 5). De pair avec la plupart des autres créanciers multilatéraux, ils fournissent une aide aux pays qui ont atteint le point de décision et ils ont acquitté intégralement leur part de contribution en faveur des pays qui ont atteint le point d'achèvement<sup>5</sup>. La contribution des créanciers multilatéraux qui fournissent ou se sont engagés à fournir un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE est de 13,8 milliards de dollars, soit plus de 98 % de l'allègement attendu des créanciers multilatéraux. À ce jour, les créanciers multilatéraux ont octroyé pour plus de 3,2 milliards de dollars d'allègement de la dette. L'IDA et le FMI sont à l'origine de 11 % des décaissements enregistrés jusqu'ici au titre de l'Initiative initiale et de l'Initiative renforcée. Le tableau 5 indique les BMD qui ne se sont pas encore engagées à assurer leur part de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative.

13. Pour le **Groupe de la Banque mondiale**, le financement de l'allègement de la dette fourni au titre de l'Initiative PPTE suppose non seulement que les apports de fonds promis à ce jour se concrétiseront tous, mais aussi que des apports seront faits à plus long terme par les bailleurs de fonds. Tout élargissement de la liste des pays (voir encadré 2) ou toute modification du cadre de l'Initiative PPTE qui fait augmenter le coût total de l'allègement de la dette aura des implications financières pour tous les créanciers, y compris la Banque mondiale. En l'absence d'apports additionnels des bailleurs de fonds, on assistera à une diminution des ressources disponibles pour les nouveaux prêts de l'IDA.

14. Pour le **FMI**, le coût total est estimé à 2,7 milliards de dollars (en VAN de 2001), dont 2,1 milliards pour les 26 pays ayant atteint le point de décision. Le FMI s'est déjà engagé à fournir un allègement de la dette total à ces pays, ce qui représente 1,9 milliard de dollars (l'équivalent de 1,6 milliard de DTS) au point de décision. Sur ce montant, 0,8 milliard d'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE a déjà été fourni sous forme de dons<sup>6</sup>. Le FMI s'est assuré de ressources suffisantes pour financer sa participation à l'Initiative PPTE (hormis le coût éventuel de l'allègement de la dette du Libéria, de la Somalie et du Soudan)<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Les formalités administratives sont en cours pour le Burkina Faso et la Mauritanie, qui n'ont atteint leur point d'achèvement qu'en avril et en juin 2002 respectivement.

<sup>6</sup> Aucun allègement de la dette n'a été octroyé à São Tomé-et-Principe qui n'avait pas d'obligations envers le FMI au moment du point de décision, ni au Nicaragua, qui a connu des interruptions dans ses programmes appuyés par le mécanisme PRGF. Le relèvement automatique du niveau d'aide au Burkina Faso est subordonné à l'obtention d'assurances de financement satisfaisantes.

<sup>7</sup> Voir « Update on the Financing of PRGF and HIPC Operations and the Subsidization of Post-Conflict Emergency Assistance » SM/02/273, 21 août 2002.

**Tableau 5. Fourniture de l'allégement de la dette par les créanciers multilatéraux des PPTE**

Situation	Créancier multilatéral	Coût de l'allégement de la dette des 26 pays ayant atteint le point de décision au titre de l'Initiative PPTE (USD millions, en VAN de 2001)
Allégement de la dette déjà fourni ou engagé 1/	Banque mondiale	6 556
	Fonds monétaire international (FMI)	2 123
	Banque africaine de développement (BAfD)	1 821
	Banque interaméricaine de développement (BID)	1 194
	Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE)	539
	Union européenne/Banque européenne d'investissement (UE/BEI)	484
	Fonds international de développement agricole (FIDA)	238
	Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)	162
	Fonds OPEP pour le développement international	152
	Banque islamique de développement (BIsD)	129
	Société andine de développement (SAD)	102
	Fonds arabe de développement économique et social (FADES)	68
	Dispositif multilatéral de compensation de la CARICOM (CMCF)	63
	Banque ouest-africaine de développement (BOAD)	45
	Fonds fiduciaire pour la mise en valeur du bassin du Rio de la Plata (FONPLATA)	27
	Fonds nordique de développement (NDF)	24
	Banque de développement des Caraïbes (BDC)	19
Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	6	
Banque nordique d'investissement (NIB)	4	
Banque des États de l'Afrique centrale (BDEAC)	1	
Allégement de la dette non encore approuvé pour aucun PPTE	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	15
	Fonds monétaire arabe (FMA)	13
	Banque de commerce et de développement pour l'Afrique de l'Est et du Sud	8
	Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE)	4
	Conseil de l'Entente (FEGECE)	3
	Fonds de stabilisation monétaire de l'Amérique centrale (FSMAC)	2
Fonds pour la solidarité et le développement économique (FSID)	1	

Source : documents PPTE ; autorités des PPTE ; créanciers multilatéraux, et estimations des services de la Banque et du Fonds.

1/ Plusieurs de ces créanciers fournissent un allégement de la dette au cas par cas et n'ont pas encore accepté de participer à l'Initiative PPTE tout entière. D'autre part, quelques-uns de ces créanciers ont connu des retards significatifs dans la mise au point des modalités et dans la prestation effective de l'allégement de la dette.



### C. Fonds PPTE administré par l'IDA

15. Le Fonds PPTE est un instrument servant à la prestation de l'allègement de la dette aux PPTE éligibles par les créanciers multilatéraux régionaux et sous-régionaux et par la Banque mondiale. Il est reconnu de longue date que les financements promis au Fonds PPTE ne suffiront pas à couvrir les besoins. C'est ainsi qu'en juin 2002, les membres du G-8 ont accepté de financer leur part du montant requis à cet égard, en reconnaissant qu'il pourrait atteindre 1 milliard de dollars<sup>8</sup>.

16. **Financement du Groupe de la Banque mondiale.** Il est prévu que l'allègement futur du service de la dette fourni par l'IDA aux pays éligibles s'élèvera en moyenne à plus de 500 millions de dollars par an, et ce pendant une bonne partie de la prochaine décennie. La BIRD a jusqu'ici alloué 1,4 million de dollars sur son revenu net et sur son excédent net à la composante Banque mondiale du Fonds PPTE, sur un total de 2,15 milliards de dollars (en VAN) de contributions annoncées. S'il n'y a pas de contributions additionnelles des bailleurs de fonds pour financer l'allègement de la dette fourni par l'IDA avant le début d'IDA-14, on estime que dans les quatre prochaines années, les transferts nets de revenu de la BIRD devront s'élever en moyenne à 240 millions de dollars environ par an, pour que le montant annoncé soit atteint et pour que le Fonds fiduciaire puisse rembourser l'IDA de l'allègement de la dette fourni durant cette période. Le 8 août 2002, le Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale a recommandé au Conseil des Gouverneurs le transfert de 240 millions de dollars au Fonds PPTE sur le revenu net de l'exercice 02. La question du financement des coûts non couverts de l'IDA au titre des allègements dans le cadre de l'Initiative PPTE sera examinée en 2004, lors des délibérations sur la Quatorzième reconstitution des ressources de l'Association.

17. Étant donné que les transferts de revenu net de la BIRD au Fonds PPTE ne peuvent pas être utilisés pour alléger la dette des trois pays qui ont un encours de dette important envers la BIRD (Cameroun, Côte d'Ivoire et Honduras), il est fait appel aux dons et aux crédits fournis par l'IDA au titre de l'allègement de la dette. Ces dons et ces prêts s'élèvent, d'après les estimations, à 700 millions de dollars environ pour la période d'IDA-13. Les financements additionnels requis pour l'allègement de la dette de ces trois pays durant cette période ont été pris en considération lors du montage de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA.

18. **Appui des bailleurs de fonds bilatéraux.** À la fin juin 2002, les contributions annoncées par les bailleurs de fonds bilatéraux au Fonds PPTE en vue de financer l'allègement de la dette fourni par les créanciers régionaux et sous-régionaux s'élevaient à 2,5 milliards de dollars<sup>9</sup> environ, dont 1,7 milliard a été effectivement versé. Pendant l'exercice 02, un total de 730 millions de dollars a été versé par 16 bailleurs de fonds, dont 250 millions d'euros (USD 226 millions) par la Commission européenne et 239 millions de dollars par les États-Unis. Les contributions au Fonds fiduciaire annoncées mais non encore versées par ces créanciers étaient

---

<sup>8</sup> Se reporter au résumé de la présidence du sommet de Kananaskis, Sommet 2002, Kananaskis, Canada, <http://www.g8.gc.ca/kan-docs/chairsummary-f.asp>.

<sup>9</sup> Ne sont pas compris les apports des donateurs pour financer l'allègement de la dette consenti par l'IDA ou le FMI. Ne sont pas non plus comprises les contributions faites au Fonds fiduciaire par le Fonds nordique de développement en vue de financer sa part de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE.

de près de 800 millions de dollars à la fin juin 2002. Il est prévu que presque toutes ces contributions seront versées d'ici la fin de l'année.

19. **Bénéficiaires du Fonds PPTE.** La BAfD est le principal bénéficiaire parmi les créanciers régionaux et sous-régionaux. Depuis sa création, le Fonds fiduciaire a conclu des accords en vue de fournir à la BAfD 818 millions de dollars provenant des contributions des donateurs. Les autres créanciers régionaux et sous-régionaux financés par le Fonds fiduciaire sont notamment les suivants : BID (USD 78 millions), BCIE (USD 44 millions), SAD (USD 56 millions), FONPLATA (USD 19 millions), BOAD (USD 19 millions), FIDA (USD 8 millions), et CMCF (USD 2 millions).

20. **Besoins de financement.** D'après les estimations actuelles, compte tenu des fonds requis pour financer l'allègement de la dette fourni par ces créanciers au profit des 34 PPTE qui ont déjà atteint le point de décision ou qui auront en toute probabilité besoin d'une aide au titre de l'Initiative dans l'avenir, les ressources mobilisées à ce jour par le Fonds PPTE seront épuisées, ce qui laissera un déficit éventuel de financement de 750-800 millions de dollars. Il est prévu que les bailleurs de fonds se réuniront cet automne pour examiner les besoins de financement du Fonds PPTE. Des annonces de contributions additionnelles de bailleurs de fonds en vue de combler le déficit sont nécessaires d'ici à la fin de 2002.

21. Le déficit éventuel de financement inclut les besoins de financement du Fonds PPTE qui découleraient d'une décision de relever automatiquement le niveau d'aide au point d'achèvement. D'après les estimations, ce relèvement pourrait conduire à une augmentation des besoins de financement du Fonds fiduciaire allant jusqu'à 100-150 millions de dollars, en vue de financer l'allègement de la dette octroyé par la BAfD.

22. Cette estimation du déficit n'inclut pas les concours additionnels fournis par le Fonds PPTE au FIDA, en sus des allocations spéciales pour le FIDA décidées par les donateurs bilatéraux dans le cadre de leur contribution. Si les donateurs optent pour des contributions spéciales additionnelles en faveur du FIDA par le truchement du Fonds PPTE, cela augmentera d'autant le déficit de financement de ce Fonds.

23. **Banques multilatérales de développement.** Depuis le dernier rapport d'avancement, il a été question de trouver des moyens pour que les banques multilatérales de développement (BMD) qui ne bénéficient pas actuellement des concours du Fonds PPTE puissent participer à l'Initiative. Jusqu'ici, huit BMD ont fait appel au Fonds fiduciaire pour les aider à financer leur contribution à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, mais plusieurs autres BMD se sont enquis des possibilités d'aide du Fonds fiduciaire pour pouvoir s'acquitter de leur part de l'allègement de la dette<sup>10</sup>. Comme le montre le tableau 5, les coûts à la charge des créanciers qui n'ont pas encore fourni un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE représentent 46 millions de dollars au total (en VAN de 2001).

---

<sup>10</sup> Comme indiqué, la BAfD, la BID, la BCIE, la SAD, le FONPLATA, la BOAD, le FIDA et la CMCF ont eu accès au Fonds PPTE et la CDB a été reconnue comme étant un créancier éligible dans le cadre du financement en Amérique latine. Pour le FIDA, les donateurs ont alloué des contributions spéciales.

#### **D. Créanciers du Club de Paris**

24. Depuis mars 2002, les créanciers du Club de Paris ont octroyé un allègement du stock de la dette, aux conditions de Cologne, au Burkina Faso<sup>11</sup> et à la Mauritanie à leur point d'achèvement. Lorsqu'il a atteint le point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée, le Ghana a obtenu un rééchelonnement du flux de sa dette aux conditions de Cologne. Les créanciers du Club de Paris ont également commencé à fournir une aide intérimaire à l'Éthiopie et à la Sierra Leone en réduisant de 70 % environ les obligations de paiement au comptant exigées dans le cadre des rééchelonnements du flux de la dette aux conditions de Naples, de façon à ramener le service de la dette à un niveau correspondant aux conditions de Cologne. La Côte d'Ivoire, qui avait atteint le point de décision au titre de l'Initiative PPTE initiale, a obtenu un rééchelonnement du flux de sa dette aux conditions de Lyon, qui sera automatiquement aligné sur les conditions de Cologne lorsqu'elle accédera au point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée. Après apurement de certains arriérés, les créanciers du Club de Paris ont accepté de fournir une aide intérimaire à la Zambie. En outre, un certain nombre de ces créanciers ont commencé à fournir une annulation additionnelle de la dette bilatérale aux pays qui ont atteint le point de décision.

#### **E. Créanciers bilatéraux publics en dehors du Club de Paris**

25. Depuis le dernier rapport, des progrès ont été enregistrés pour ce qui est de mobiliser la participation des créanciers bilatéraux publics non membres du Club de Paris. L'Inde s'est déclarée prête à fournir sa part d'allègement au titre de l'Initiative PPTE. L'Arabie saoudite a accepté d'alléger la dette de la Mauritanie à son point d'achèvement ; la Côte d'Ivoire a également accepté de fournir un allègement de la dette au Burkina Faso et à d'autres PPTE, et la République de Corée a accepté de le faire pour l'Ouganda. Au total, 24 pays créanciers n'ont pas encore annoncé leur intention d'octroyer un allègement de la dette (tableaux 6 et 7). La participation de tous les créanciers et la fourniture rapide de l'allègement de la dette requis sont devenus des questions pressantes, surtout pour les pays qui ont déjà atteint le point d'achèvement. Si l'on veut assurer pleinement l'allègement de la dette des PPTE alors que ces pays sont de plus en plus nombreux à atteindre leur point d'achèvement, il est très important que tous les créanciers participent totalement à l'Initiative.

26. Dans un petit nombre de cas, des créanciers bilatéraux publics non membres du Club de Paris ont engagé des actions en justice pour récupérer leurs avoirs. Dans d'autres cas, ils ont menacé de le faire et/ou ont choisi de ne pas répondre aux demandes d'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE. Cela est particulièrement pénible pour les pays qui ont atteint le point d'achèvement. L'un des exemples récents est le Burundi, qui a engagé des poursuites pour récupérer la dette que lui doit l'Ouganda (le montant exigé est de 15 millions de dollars, à comparer avec le montant de 1,5 million de dollars enregistré au moment de l'accession de l'Ouganda au point d'achèvement). Les autorités burundaises ont indiqué au personnel qu'elles ne pousseront pas plus loin les actions en justice.

27. Comme indiqué dans le rapport d'avancement du printemps 2002, les services de la Banque et du Fonds s'emploient à augmenter la participation des créanciers bilatéraux publics

---

<sup>11</sup> Ils se sont également engagés à relever automatiquement le niveau d'allègement de la dette, mais n'ont pas encore arrêté les modalités à cet effet.

non membres du Club de Paris. À cet effet, les directions de la Banque et du Fonds ont adressé aux Gouverneurs des lettres après la réunion du printemps pour demander aux autorités de participer à l'Initiative PPTE et rappeler aux créanciers leurs responsabilités vis-à-vis de l'Initiative en tant que membres de la communauté internationale. Les services de la Banque et du Fonds ont par la suite été en contact avec un certain nombre de créanciers.

28. Les services de la Banque et du Fonds étudient actuellement les moyens d'aider les créanciers à fournir un allègement de la dette aux débiteurs PPTE. Une option à l'étude consisterait à utiliser les ressources des donateurs bilatéraux pour financer l'allègement de cette dette, éventuellement par le biais d'un autre fonds fiduciaire. Les ressources nécessaires seraient relativement modestes. Dans le cadre d'un tel mécanisme, il faudrait résoudre certaines questions, en fixant notamment les conditions d'éligibilité à ce Fonds fiduciaire, en déterminant si les concours doivent être rétroactifs et couvrir l'allègement de la dette déjà fourni, et en décidant du traitement des crédits faisant l'objet d'actions en justice.

**Tableau 6. Fourniture de l'allégement de la dette par les créanciers bilatéraux publics des PPTE en dehors du Club de Paris**

Situation	Créanciers bilatéraux publics en dehors du Club de Paris	
A fourni un allégement de la dette pour toutes ses créances sur les PPTE	Argentine Brésil	Afrique du Sud Tanzanie
A accepté de fournir un allégement de la dette pour toutes ses créances sur les PPTE	Côte d'Ivoire Égypte 1/ Honduras Hongrie*	Inde* Maroc Pakistan*
A fourni ou accepté de fournir un allégement de la dette pour certaines mais pas toutes ses créances sur les PPTE	Algérie* 2/ Bulgarie 3/ Chine* 4/ Costa Rica 5/ République tchèque* 6/ Guatemala 5/ Koweït*	Mexique* 7/ Pologne* 8/ République de Corée* 9/ Arabie saoudite* Slovaquie* 6/ Émirats arabes unis* 10/ Venezuela 11/
N'a pas encore accepté un allégement de la dette des PPTE	Angola Burundi Cameroun Cap-Vert Colombie* Cuba Rép. dém. du Congo Ex-Yougoslavie 12/ Iran Iraq Libye Niger	Nigéria Oman* Rép. pop. dém. de Corée Pérou* Roumanie Rwanda Sénégal Province chinoise de Taiwan Thaïlande Togo Zambie Zimbabwe

Sources : Documents PPTE, autorités PPTE, et correspondance entre les services de la Banque et du Fonds et les autorités des pays créanciers.

\*Créanciers qui ont été en contact avec les services de la Banque et du Fonds au sujet de l'allégement de la dette des PPTE.

1/ L'Égypte a annulé ses (modestes) créances sur la Tanzanie, et a contacté la Guinée au sujet de l'allégement de sa dette au titre de l'Initiative PPTE.

2/ L'Algérie a allégé la dette du Mozambique aux conditions de Lyon en 1998, dans le cadre de l'Initiative PPTE initiale. Le Mozambique a demandé que le niveau de l'allégement soit relevé automatiquement pour être amené aux conditions de Cologne dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.

3/ La Bulgarie a accepté de fournir un allégement de la dette au Nigéria au titre de l'Initiative PPTE.

4/ Dans le contexte de l'allégement de la dette de 32 pays africains, la Chine a allégé la dette de 15 PPTE ayant atteint le point de décision. Les autorités chinoises ont indiqué qu'il n'y a pas de base politique à l'heure actuelle pour alléger la dette de pays qui n'ont pas de relations diplomatiques avec la Chine.

5/ Le Guatemala a fourni un allégement de la dette au Nicaragua au titre de l'Initiative PPTE, et le Costa Rica a annoncé son intention de faire de même.

6/ La République tchèque et la Slovaquie ont déjà fourni un allégement de la dette au Nicaragua à des conditions conformes à l'Initiative PPTE. Elles ont également accepté d'alléger la dette de la Zambie, mais ont vendu leurs créances sur d'autres PPTE à des créanciers commerciaux sur le marché secondaire.

7/ Le Mexique a rééchelonné la dette due par le Nicaragua en 1996.

8/ La Pologne a accepté d'alléger la dette du Mozambique et du Nicaragua, et s'efforce de trouver une solution avec la Tanzanie une fois la nature des créances établie.

9/ La République de Corée a accepté d'alléger la dette de l'Ouganda.

10/ Les Émirats arabes unis et la Mauritanie ont entamé des négociations en vue de l'allégement de la dette au titre de l'Initiative PPTE.

11/ Le Venezuela a annulé ses créances sur la Bolivie en 1997.

12/ États successeurs.

**Tableau 7. Créanciers hors Club de Paris qui ne se sont pas encore engagés à un allègement de la dette des PPTE 1/**  
(USD millions, en VAN de 2001)

<b>Total de l'allègement de la dette PPTE (25 pays créanciers)</b>		<b>795,0</b>
<i>PPTE</i>		27,4
Angola 2/		25,8
Burundi 3/		0,2
Cameroun 4/		0,0
République démocratique du Congo		0,3
Niger		0,3
Rwanda		0,6
Sénégal 4/		0,0
Togo 4/		0,0
Zambie		0,2
<i>Non-PPTE</i>		767,5
Membres de la Banque/du Fonds		461,5
Cap-Vert		0,2
Colombie		3,9
Ex-Yougoslavie		56,3
Inde		54,0
Iran		85,0
Libye		213,9
Nigéria		1,7
Oman		1,3
Pérou		7,9
Roumanie		36,8
Thaïlande		0,4
Zimbabwe		0,1
Non-membres de la Banque/du Fonds		306,1
Cuba		1,9
République populaire démocratique de Corée		19,4
Province chinoise de Taiwan		284,8

Source : documents PPTE et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Pour 26 PPTE ayant atteint le point de décision.

2/ L'Angola est considéré avoir un endettement tolérable et n'aura probablement pas besoin de l'Initiative PPTE.

3/ Sur la base du document établi sur l'Ouganda au point de décision, le Burundi a engagé une action en justice contre ce pays pour un montant de 15 millions de dollars.

4/ Le total des créances est inférieur à 0,1 million de dollars.

## **F. Créanciers commerciaux**

29. Sur l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, la partie revenant aux créanciers commerciaux ne représente que 4,4 %, mais c'est aussi la partie la plus difficile à obtenir et à suivre du fait que ces créanciers ont généralement peu de contacts avec la Banque mondiale et le FMI. Pour assurer leur participation à l'Initiative, il faudra un effort spécial de la communauté internationale. S'ils sont peu importants en termes de VAN, les créanciers commerciaux peuvent néanmoins exercer des pressions pour obtenir le règlement des créances parce que les débiteurs redoutent l'impact des actions en justice et/ou de la dégradation des rapports créancier-débiteur.

30. Comme indiqué dans le précédent rapport d'avancement, les créances commerciales ont été en grande partie retirées dans le cadre du mécanisme de réduction de la dette commerciale administré par l'IDA, et des opérations sont en cours au Cameroun et en Tanzanie. Le Mozambique envisage de faire éventuellement appel à ce mécanisme pour retirer la dette qui n'était pas couverte par l'opération de rachat qu'elle a effectuée en 1991 sous les auspices de l'IDA. On peut prévoir que d'autres PPTE ayant atteint le point de décision utiliseront ce mécanisme à l'avenir.

## **G. Actions en justice des créanciers contre les PPTE**

31. La question des actions en justice engagées par les créanciers, en particulier celles des « fonds vautours » et autres courtiers qui achètent la dette PPTE sur le marché secondaire puis tentent de recouvrer le maximum de créances par des actions en justice, a reçu une attention croissante dans le public au cours de ces dernières années. Le personnel a réalisé un sondage auprès de 28 PPTE au sujet desquels on dispose d'une documentation au titre de l'Initiative. Sur les 23 pays qui ont répondu, 13 ont indiqué ne pas avoir de procès, même s'ils ont fait observer qu'ils n'avaient pas encore reçu d'allègement de leur dette de la part de quelques créanciers non membres du Club de Paris. En revanche, 10 PPTE ont indiqué qu'ils faisaient l'objet de poursuites pour des crédits détenus par des créanciers commerciaux et les gouvernements de l'Iraq et du Burundi. Les informations communiquées sont résumées au tableau 8. Les procédures peuvent être fort lourdes dans certains cas. L'Ouganda doit faire face à six actions en justice, la Sierra Leone cinq, le Nicaragua trois et les autres PPTE un ou deux.

32. Il y a eu une évolution encourageante dans le cas de Del Favero, qui avait engagé des poursuites contre le Cameroun mais a décidé récemment de revenir à la table de négociations du Club de Londres. Dans le cas de la Sierra Leone, les menaces de poursuites ont conduit au remboursement partiel de petits montants à des créanciers. Cela est toutefois exceptionnel. Bien que plusieurs créanciers aient gagné des procès contre leurs débiteurs PPTE, ils n'ont pas encore été payés par ces derniers<sup>12</sup>.

33. Les services de la Banque et du Fonds ont pris diverses mesures pour réduire au minimum l'impact des actions en justice entreprises par des créanciers contre les PPTE. À mesure que ces pays atteignent des points critiques dans le cadre de l'Initiative, ils ont régulièrement informé les créanciers bilatéraux publics non membres du Club de Paris de la participation qui était attendue d'eux ; la question de la fourniture de l'allègement de la dette a

---

<sup>12</sup> Les actions récemment engagées par Red Mountain à l'encontre de la République démocratique du Congo (RDC) ont eu lieu avant que le cas de la RDC ne soit envisagé au titre de l'Initiative PPTE.

également été soulevée lors des missions de consultation dans les pays créanciers. D'autre part, le personnel et les directions ont découragé ces créanciers hors Club de Paris de vendre la dette PPTE sur le marché secondaire, de façon à limiter l'offre de dette qui pourrait servir de base à des tierces parties pour des actions en justice. Pour l'avenir, outre la poursuite de ces efforts, le personnel suivra de près les procès intentés aux PPTE, et encouragera l'utilisation du mécanisme de réduction de la dette géré par l'IDA pour retirer la dette due aux créanciers commerciaux. Les pays concernés recevront éventuellement une assistance technique pour faire face aux actions engagées contre eux.

**Tableau 8. Créanciers ayant engagé des actions en justice contre les PPTE**

Créancier	Domicile du créancier	PPTE débiteur	Montant de la créance d'origine (USD M)	Jugement en faveur du créancier (USD M)
<b>Créancier commercial</b>				
TransRoad	Yougoslavie	Ouganda		
Industry014 Oktobar, Krusevac	Yougoslavie	Ouganda		
Banco Arabe Espanol	Espagne	Ouganda		
Sours Fab Famous Rz Promet	Yougoslavie	Ouganda		
		<b>Sous-total</b>	14,5	33,8
Scancem International	Norvège	Sierra Leone		
Executive Outcomes	États-Unis	Sierra Leone		
J&S Franklin	Royaume-Uni	Sierra Leone		
Umarco	France	Sierra Leone		
Chatelet Investments Ltd.	Sierra Leone	Sierra Leone		
		<b>Sous-total</b>	24,2	<i>Pas encore rendu</i>
Van Eck Emerging Markets Opportunities Fund	États-Unis	Nicaragua		
Leucadia	États-Unis	Nicaragua		
GP Hemisphere Associates	États-Unis	Nicaragua		
		<b>Sous-total</b>	70,1	275,6
Kintex	Bulgarie	Éthiopie		
Yugoimport	Yougoslavie	Éthiopie		
		<b>Sous-total</b>	131,7	<i>Pas encore rendu</i>
Exim Bank	Prov. chinoise de Taïwan	Niger		
Banque Belgoisaise	France	Niger		
		<b>Sous-total</b>	65,0	78,2
Laboratorios Baco	Argentine	Honduras		
Booker Plc	Royaume-Uni	Guyana		
		<b>Sous-total</b>	13,6	<i>Pas encore rendu</i>
Winslow	Bahamas	Cameroun		
Salah Turkmani	n.d.	Bolivie		
Red Mountain	États-Unis	RDC		
		<b>Sous-total</b>	17,8	28,4
<b>Créancier bilat. publ. hors Club de Paris</b>				
Iraq		Ouganda		
Burundi 2/		Ouganda		
		<b>Sous-total</b>	8,9	<i>Pas encore rendu</i>
<b>Pour mémoire :</b>				
		<b>Total</b>	345,8	416,0

Source : Autorités PPTE.

1/ Informations communiquées par les PPTE eux-mêmes. La Banque et le Fonds n'ont pas fait d'enquête sur l'exactitude des informations ou le déroulement de l'affaire. En juillet 2002, 13 PPTE (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Tanzanie et Tchad) n'avaient pas de procès en cours. On n'a pas reçu de réponse de cinq pays (Burkina Faso, Guinée-Bissau, Madagascar, Sénégal et Zambie).

2/ Le Burundi a décidé de suspendre son action en justice.



## **V. AUTRES QUESTIONS RELATIVES A L'INITIATIVE PPTE**

### **A. Prorogation de la clause de caducité**

34. La démonstration de résultats positifs obtenus dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et l'IDA est l'une des principales conditions à remplir pour que les pays éligibles puissent prétendre à bénéficier de l'Initiative PPTE. Comme il est indiqué dans le Programme d'action de 1996, « l'Initiative serait ouverte à tous les PPTE poursuivant ou entreprenant dans les deux années à venir des programmes d'ajustement et de réforme soutenus par le FMI et l'IDA et qu'à l'expiration de ce délai, on examinerait à la lumière de l'expérience s'il convenait ou non de poursuivre l'Initiative ». La clause de caducité avait été incluse pour éviter que l'Initiative PPTE ne devienne un mécanisme permanent et aussi pour encourager les PPTE à adopter des programmes d'ajustement susceptibles d'être appuyés par le FMI et l'IDA. Par la suite, les Conseils des deux institutions ont réexaminé la clause de caducité en 1998 et en 2000 et ont décidé à chaque fois de la proroger de deux ans.

35. Depuis la fin 2000, la République démocratique du Congo a mis en marche un programme d'ajustement avec le soutien du FMI et de la Banque mondiale. Huit autres PPTE ne l'ont pas encore fait : Angola, Burundi, Comores, République du Congo, Libéria, Myanmar, Somalie et Soudan. Exception faite de l'Angola, il y a lieu de penser que tous ces pays auront besoin d'un allègement de leur dette au titre de l'Initiative PPTE, au vu d'une analyse préliminaire de leur situation d'endettement. Le personnel propose de proroger la clause de caducité de deux ans, jusqu'à la fin 2004, afin que ces pays aient la possibilité de démontrer qu'ils ont obtenu des résultats leur permettant de prétendre à bénéficier de l'Initiative.

### **B. Cycle d'examen annuel**

36. Depuis le lancement de l'Initiative PPTE, les services de la Banque et du Fonds ont présenté tous les six mois des rapports d'avancement. Compte tenu de l'état de maturité de l'Initiative et de son déroulement, le personnel suggère de passer à une mise à jour statistique tous les six mois, l'examen analytique complet étant effectué tous les ans. Les rapports périodiques au Conseil sur les questions de politique générale continueraient d'être présentés selon les besoins.

## **PARTIE II. EXAMEN DE LA TOLERABILITE DE LA DETTE ET DE QUESTIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE CONNEXES**

### **VI. EXAMEN DE LA TOLERABILITE DE LA DETTE DANS LES PPTE**

#### **A. Mise à jour sur les perspectives d'endettement tolérable par pays**

37. Les services de la Banque et du Fonds ont indiqué dans le rapport du printemps 2002 que le ralentissement économique mondial en 2001, de pair avec une forte baisse des prix de nombreux produits de base, a entraîné une détérioration des indicateurs d'endettement extérieur de nombreux PPTE. Ces problèmes ont poussé des responsables publics, des universitaires et des organisations non gouvernementales (ONG) à demander que l'on analyse plus avant les causes et la nature des changements récents et ont fait des suggestions pour s'assurer de la réalisation des objectifs de l'Initiative PPTE. L'examen présenté ici repose sur une mise à jour partielle des données utilisées dans le rapport du printemps 2002<sup>13</sup>. Il confirme les points suivants : i) pour le groupe des PPTE qui ont vu leurs indicateurs d'endettement se détériorer en 2001, la principale cause en est la diminution enregistrée dans les exportations, essentiellement en raison de la baisse des prix des produits de base ; et ii) alors que l'activité économique mondiale reprend lentement, les prix de matières premières qui sont des produits d'exportation clés pour les PPTE restent orientés à la baisse et ne remonteront sans doute pas d'ici peu. De ce fait, les perspectives d'endettement tolérable des PPTE n'ont pas changé dans l'ensemble depuis le printemps. Cela étant, il conviendra de revoir cette évaluation en fonction de l'évolution de la conjoncture mondiale et des taux de change.

#### **Principaux facteurs affectant les indicateurs de l'endettement extérieur en 2001**

38. Les données actualisées confirment que les ratios de service de la dette ont substantiellement baissé dans presque tous les PPTE en 2001 par rapport aux niveaux de 1999-2000, sous l'effet de l'allègement intérimaire de la dette. Cependant, cet allègement intérimaire a eu peu d'impact sur le stock de la dette de ces pays. Selon les estimations, les ratios dette/exportations en VAN ont été supérieurs à ce qui avait été prévu au point de décision dans 15 des 23 pays pour lesquels on dispose de données à jour (tableau 9)<sup>14</sup>. On estime qu'une forte détérioration par rapport aux projections (de plus de 15 points de pourcentage) s'est produite dans 11 pays, alors que les VAN des ratios dette/exportations se sont améliorées ou sont restées pour l'essentiel inchangées dans huit pays. Pour les pays qui ont connu une détérioration des ratios dette/exportations en VAN et pour lesquels il existe de nouvelles estimations du stock de dette à la fin de 2001 (huit pays), une décomposition des variations enregistrées au niveau des ratios montre qu'en moyenne la baisse des exportations a compté pour environ 56 % de la détérioration de la VAN des ratios dette/exportations (tableau 9). La VAN de la dette de ces huit

---

<sup>13</sup> Cette mise à jour partielle inclut de nouvelles données sur les exportations, les revenus publics, le PIB et le service de la dette dans 24 pays. La VAN de l'endettement n'a pratiquement pas changé par rapport à la série de données utilisés pour le rapport du printemps 2002.

<sup>14</sup> La couverture est la même que dans l'examen du printemps 2002. Le Ghana et la Sierra Leone ont tous deux atteint leur point de décision au début 2002 et ne sont donc pas inclus dans la comparaison entre les résultats de 2001 et les projections au point de décision. Les perspectives d'endettement à moyen terme de ces deux pays sont toutefois examinées ici.

**Tableau 9. PPTE : Mise à jour sur la VAN des ratios dette/exportations par rapport aux projections aux points de décision, 2001 1/**  
(en points de pourcentage)

	Différence (en points de pourcentage) dans la VAN du ratio dette/exportations	Effet de la VAN de la dette (numérateur) 1/ 2/	Effet des exportations (dénominateur)
<b>15 pays dont le ratio dette/exportations s'est détérioré</b>			
Bénin	82	70	11
Burkina Faso	88	57	30
Gambie	21	6	15
Guinée	... <sup>3/</sup>	... <sup>3/</sup>	25
Guinée-Bissau	... <sup>3/</sup>	... <sup>3/</sup>	99
Guyana	55	49	5
Honduras	... <sup>3/</sup>	... <sup>3/</sup>	12
Malawi	... <sup>3/</sup>	... <sup>3/</sup>	9
Mauritanie	75	37	38
Nicaragua	12	-47	59
Ouganda	44	19	25
São Tomé-et-Principe	... <sup>3/</sup>	... <sup>3/</sup>	45
Sénégal	... <sup>3/</sup>	... <sup>3/</sup>	33
Tchad	... <sup>3/</sup>	... <sup>3/</sup>	4
Zambie	58	1	57
<b>8 pays dont le ratio dette/exportations s'est amélioré/n'a pas changé</b>			
Bolivie	-36	-33	-4
Cameroun	-1	-2	1
Madagascar	-31	-7	-25
Mali	-8	10	-18
Mozambique	-34	-7	-27
Niger	... <sup>3/</sup>	... <sup>3/</sup>	-11
Rwanda	-49	3	-51
Tanzanie	-41	-22	-19

Sources : Documents préparés au point de décision, et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Sur la base d'allègements au titre de l'Initiative PPTE conformes aux hypothèses établies aux points d'achèvement, ce qui diffère des chiffres du tableau 4, qui reposent sur un allègement inconditionnel.

2/ Sont compris les nouveaux emprunts et les révisions du stock de la dette. Dans les cas du Bénin, du Burkina Faso et du Guyana, l'augmentation de la VAN de la dette est due essentiellement aux délais mis à atteindre le point d'achèvement, ce qui veut dire que l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE a eu lieu plus tard que prévu. Pour les pays sur lesquels des évaluations de l'endettement tolérable ont été faites récemment, les variations des taux d'intérêt et des taux de change ont également influé sur les calculs de la VAN.

3/ On disposait de données insuffisantes sur la VAN de la dette pour évaluer de façon complète la VAN du ratio dette/exportations. L'impact estimé de l'évolution des exportations (troisième colonne) montre l'évolution du ratio dans l'hypothèse où la VAN de la dette était telle que prévue au point de décision.

Note : La décomposition des effets de la dette et des exportations est effectuée selon l'équation suivante :

$$\Delta(D_t/X_t) = (D_{t-1}/X_{t-1}) * (\Delta D_t/D_{t-1} - \Delta X_t/X_{t-1})$$

D étant la VAN de la dette, X les exportations, et Δ la dérivée première.

pays a été révisée pour un certain nombre de raisons : nouveaux emprunts d'un niveau supérieur à ce qui était prévu ; révisions des données sur le stock de la dette au point de décision ; délais d'accession au point d'achèvement plus longs que cela n'avait été prévu au point de décision (Bénin, Burkina Faso et Guyana)<sup>15</sup> ; et modification des hypothèses relatives aux taux d'actualisation et aux taux de change. Les exportations ont été inférieures aux projections effectuées au point de décision dans 16 des 23 cas ; dans dix cas, la baisse des exportations a compté pour au moins 15 points de pourcentage dans la baisse de la VAN du ratio dette/exportations.

39. Dans les PPTE dont les indicateurs d'endettement se sont détériorés, les exportations n'ont progressé que de 3 % en moyenne, contre 12 % dans les autres PPTE (tableau 10). Ces résultats sont aussi nettement en-deçà des taux moyens de croissance prévus au point de décision (11-14 %). Ils tiennent essentiellement à une chute marquée des prix des principaux produits d'exportation. En moyenne, l'indice des prix d'exportation de ces pays est tombé de 4,8 %, alors qu'il a diminué de 1,1 % dans les PPTE dont les indicateurs d'endettement ne se sont pas détériorés. L'examen de la structure des exportations de ces pays révèle que ces dernières sont fortement concentrées sur le coton, le café, la noix de cajou, les produits de la pêche et le cuivre, à savoir des produits dont les prix ont fortement baissé l'an dernier<sup>16</sup>. Les termes de l'échange, un paramètre plus large des conditions extérieures, ont diminué de 1,5 % pour les pays ayant connu une détérioration de leur ratio d'endettement mais ont progressé de 3 % dans les autres PPTE.

40. Parmi les PPTE ayant connu une détérioration de leur ratio d'endettement, le pourcentage de pays qui ont subi une interruption des programmes macroéconomiques appuyés par des PRGF (plus de 50 %) en 2001 a été plus élevé que parmi les autres PPTE (11 %). Par rapport aux autres PPTE, les programmes de ces pays avaient envisagé des déficits budgétaires plus importants (subventions comprises) et de nouveaux emprunts extérieurs plus élevés au regard de leur PIB, ce qui a été confirmé dans les faits. Cela étant, les deux groupes de PPTE ont eu des déficits budgétaires légèrement plus importants que prévu et ils ont emprunté en 2001 beaucoup moins que prévu, en partie du fait que les décaissements des créanciers multilatéraux ont été moins élevés dans les cas où les programmes qu'ils finançaient avaient dérapé. Dans un certain nombre de pays, les chocs exogènes ont contribué aux résultats moins bons que prévu sur le plan budgétaire et dans d'autres compartiments de la politique macroéconomique.

41. Au vu des caractéristiques structurelles des économies il ressort qu'en moyenne, les pays ayant connu une détérioration de leur ratio d'endettement sont un peu plus dépendants des exportations de produits de base et ont eu traditionnellement des exportations nettement plus instables que les autres PPTE. Ces caractéristiques structurelles, de pair avec le type de produits de base exportés, ont été un facteur déterminant dans leur performance en 2001. Si l'on veut

---

<sup>15</sup> Lorsque les délais d'accession au point d'achèvement sont plus longs que prévu au point de décision, cela se traduit par une augmentation des niveaux de dette projetés du fait que, au point de décision, on s'attend à ce que le plein impact des allègements consentis au titre de l'Initiative PPTE sur les stocks de dette se fasse sentir au point d'achèvement.

<sup>16</sup> Le cours mondial du café, principal produit d'exportation de cinq PPTE, est tombé de 35 % en 2001. Le coton, la principale denrée d'exportation de trois PPTE, a vu son cours baisser de 19 %. D'autres denrées qui sont le principal produit d'exportation d'un PPTE au moins ont connu le même sort : la noix de cajou (baisse de prix de 69 %), le poisson (21 %) et le cuivre (13 %).

**Tableau 10. PPTE : Dette extérieure et autres indicateurs, 2001 1/**

	Indicateurs d'endettement dégradés par rapport aux projections au point de décision 2/ (15 pays)	Indicateurs d'endettement améliorés/inchangés 3/ (8 pays)
(Variations en pourcentage annuel ou dans l'unité indiquée)		
<b>Écart des indicateurs de dette extérieure par rapport aux projections au point de décision (pts de pourcentage)</b>		
VAN du ratio dette/exportations	44	-26
Ratio service de la dette/exportations	0,2	-3,2
<b>PIB et exportations</b>		
Exportations	3,0	12,0 4/
PIB	4,5	5,6
Ratio marginal production/financement extérieur net 5/	0,45	0,69
<b>Position externe</b>		
Indice des prix d'exportation 6/	-4,8	-1,1
Indice des termes de l'échange 6/	-1,5	3,3
<b>Politiques budgétaires et politiques d'emprunt</b>		
État d'avancement des PRGF (%de pays en bonne voie)	47	88
Déficit budgétaire (en % du PIB, chiffres effectifs) 7/	-6,0	-3,3
Nouveaux emprunts (en % du PIB)	6,7	3,8
<b>Caractéristiques structurelles de l'économie</b>		
Dépendance des exportations de produits de base 8/	63	48
Revenu par habitant (en USD)	385	374
<b>Pour mémoire :</b>		
Projections au point de décision		
Exportations	11,3	13,8
PIB	5,5	6,0
Déficit budgétaire (en % du PIB) 7/	-5,6	-2,7
Nouveaux emprunts extérieurs (en % du PIB)	9,3	5,6
Ratio marginal production/nouveaux emprunts	0,94	0,83
Volatilité historique de la croissance 9/		
Exportations	21,0	16,9
PIB	4,4	6,6

Sources : Documents préparés au point de décision ; Perspectives de l'économie mondiale, FMI, 2001 ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Sauf indication contraire, les chiffres sont des moyennes simples.

2/ Pays où la VAN du ratio dette/exportations en 2001 a été plus élevée que ce qui était prévu au point de décision : Bénin, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Malawi, Mauritanie, Nicaragua, Ouganda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad et Zambie.

3/ Pays où la VAN du ratio dette/exportations en 2001 a été inférieure à ce qui était prévu au point de décision : Bolivie, Cameroun, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Rwanda et Tanzanie.

4/ Ce chiffre est fortement influencé par le Mozambique. La moyenne pondérée est de 8,5 %.

5/ Estimation basée sur les données concernant la progression du PIB et les financements extérieurs nets.

6/ Moyenne pondérée ; la pondération est faite en fonction de la part du pays dans les exportations totales de chaque groupe de pays.

7/ Gouvernement central, subventions comprises.

8/ S'entend du ratio de trois denrées d'exportations importantes, sur la base des données de 2001.

9/ Écart-type par rapport à la moyenne calculée sur la base des données pour la période 1992-2000.

analyser plus avant le rôle des politiques internes et des facteurs exogènes et établir si les changements sont passagers ou permanents, il convient de tenir compte de la situation propre à chaque pays. Les notes-pays relatives à chacun des PPTE présentées à l'annexe II du rapport d'avancement d'août 2002 font un récapitulatif des dernières projections sur les principaux indicateurs de l'endettement extérieur, l'état d'avancement des DSRP et l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE<sup>17</sup>.

### **Perspectives d'endettement tolérable**

42. Même si les prix de la plupart des produits de base devraient, d'après les prévisions, remonter à moyen terme, les dernières projections du FMI et de la Banque mondiale, qui n'ont pas changé par rapport à celles du printemps 2002, font penser que le redressement sera lent et que les prix des principaux produits d'exportation des PPTE resteront quelque temps encore inférieurs aux niveaux prévus il y a deux ans (figure 1). Ceci retentira sur les futures recettes d'exportation de ces pays et partant sur les ratios d'endettement et les ratios du service de la dette aux exportations.

43. **Sur les 20 pays en période intérimaire**, la moitié environ auront vraisemblablement, au moment de l'accession au point d'achèvement, une VAN du ratio dette/exportations supérieure au seuil d'endettement tolérable fixé dans l'Initiative PPTE. Ce sont le Bénin, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Malawi, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et la Zambie. Cinq de ces pays (Éthiopie, Malawi, Rwanda, Tchad et Zambie) avaient prévu d'être au-dessus du seuil au point de décision. Le déroulement de la politique économique varie dans ce groupe de pays. En Guinée-Bissau et au Malawi, les programmes ont été interrompus pendant de longues périodes, essentiellement à cause de problèmes de gestion des ressources budgétaires et publiques, tandis qu'au Sénégal, le programme appuyé par une opération PRGF a connu des retards d'exécution. Les indicateurs de l'endettement extérieur de la Zambie se sont détériorés depuis le point de décision du fait que les recettes d'exportation vont diminuer à la suite de la baisse des cours mondiaux du cuivre et qu'une société étrangère clé a arrêté ses opérations minières dans le pays. Dans deux pays, on s'attend à ce que la VAN du ratio dette/exportations tombe au-dessous de 150 % quelques années après l'accession au point d'achèvement. En comptant l'aide bilatérale additionnelle, le ratio dette/exportations du Bénin passera au-dessous de 150 % en 2005, tandis qu'au Tchad, les nouveaux investissements massifs dans le secteur pétrolier devraient faire augmenter d'un facteur de 6 les exportations d'ici 2004. Parmi les pays qui ont rempli les conditions voulues pour bénéficier d'un allègement de la dette au titre du guichet budgétaire de l'Initiative, le Ghana et le Honduras verront sans doute la VAN de leur ratio dette/exportations passer au-dessous de la barre de 250 % d'ici au point d'achèvement ; dans le cas du Guyana, ce ratio devrait passer au-dessous de la barre peu après le point d'achèvement.

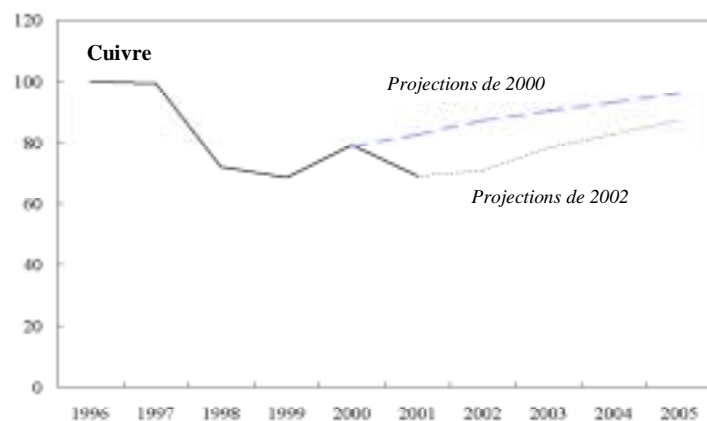
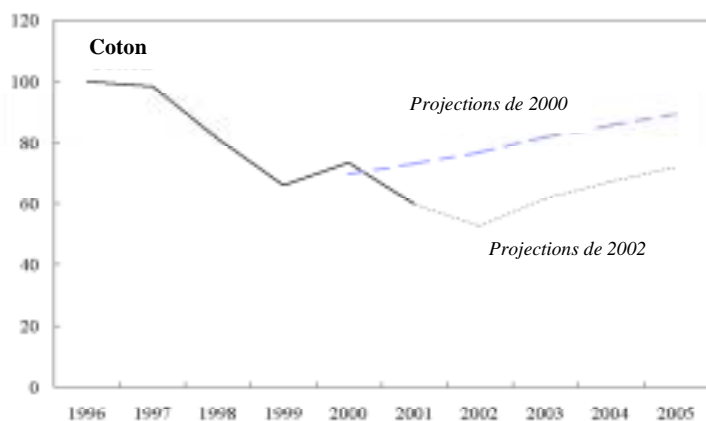
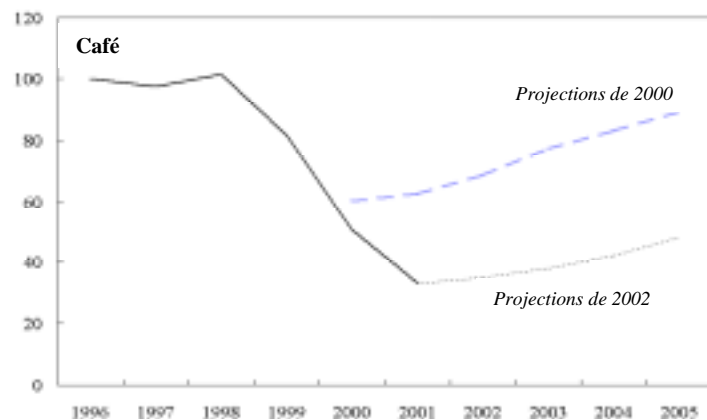
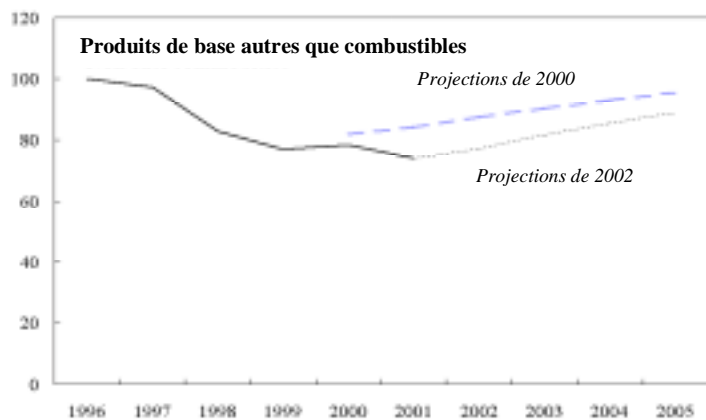
44. Parmi **les six pays ayant atteint le point d'achèvement**, le Burkina Faso bénéficiera, sur décision du Conseil, d'un relèvement automatique de l'aide de façon à amener la VAN de sa dette à 150 % des exportations au point d'achèvement, ce qui mettra le pays sur la voie d'un endettement soutenable à long terme. Le stock de la dette extérieure de la Mauritanie serait ramené à un niveau tolérable après allègement au titre de l'Initiative au moment de l'accession

---

<sup>17</sup> Voir « Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Status of Implementation », IDA/SecM2002-0467, 19 août 2002 ; et SM/02/264, 16 août 2002.

au point d'achèvement et après fourniture d'une aide additionnelle bilatérale engagée par certains créanciers du Club de Paris. Pendant la même période, les prévisions sur les ratios de service de la dette sont en grande partie favorables dans le cas du Mozambique (moins de 5 %) et de la Tanzanie (moins de 8 %). En revanche ces ratios devraient être relativement élevés en Bolivie (14-15 %), essentiellement du fait qu'il y aura moins d'emprunts à des conditions de faveur après le point d'achèvement. En ce qui concerne l'Ouganda, la VAN du ratio dette/exportations a augmenté depuis l'accession au point d'achèvement en 2000, sous l'effet principalement de l'effondrement des prix du café. Le personnel a travaillé avec les autorités en vue de mettre à jour l'évaluation de la tolérabilité de la dette (encadré 3), de renforcer la capacité de gestion de la dette, notamment au moyen de nouvelles politiques d'emprunt, et d'accroître l'efficacité de l'utilisation par ailleurs intensive de l'aide extérieure.

**Figure 1 : Prix des principaux produits d'exportation des PPTÉ, 1996-2005**  
Projections des *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2000 et de juin 2002 ; indice : 1996 = 100



Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*.



### Encadré 3. Ouganda. Résultats d'une analyse actualisée sur la tolérabilité de la dette

**Amélioration des indicateurs.** Le personnel a mis à jour, en concertation avec les autorités ougandaises, l'analyse de la tolérabilité de la dette sur la base des données disponibles sur l'endettement extérieur à la fin juin 2001<sup>1</sup>. Il ressort que le ratio dette/exportations est de 171 %, soit un taux supérieur aux 128 % prévus au moment de l'accession au point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée<sup>2</sup> mais beaucoup plus bas que les 210 % annoncés dans le rapport sur la tolérabilité de la dette à long terme<sup>3</sup>. La détérioration du ratio depuis le point de décision tient en grande partie à la diminution des exportations, due essentiellement à une forte chute des prix du café. Pendant la période 1998-2001, les recettes d'exportation ont été de 16 % en-deçà des prévisions faites au point de décision. Durant cette période, les recettes provenant des exportations de café ont été de 36 % inférieures à ce qui avait été prévu au point de décision, principalement à cause d'une baisse de 53 % des prix unitaires du café (alors que la projection était de 1 % seulement) et en partie à cause de la baisse du volume des exportations de café (18 % par rapport aux projections). D'autres indicateurs de l'endettement tolérable se sont améliorés depuis le rapport d'avril 2002 sur la tolérabilité à long terme de la dette dans les PPTE, notamment le ratio service de la dette/exportations qui est resté bien en deçà de la fourchette de taux indicatifs fixée dans l'Initiative PPTE.

**Fourniture de l'allègement de la dette.** Bien que l'analyse révisée parte de l'hypothèse que l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE est intégralement fourni, certains créanciers de l'Ouganda n'ont pas encore signé des accords à ce sujet, alors que d'autres ont signé des accords en vue de concours qui ne sont pas suffisants pour réduire la VAN de la dette du montant prescrit. Certains créanciers commerciaux ont entrepris des actions en justice pour obtenir le paiement intégral des obligations. Les créanciers qui n'ont pas fourni d'allègement de la dette sont pour la plupart des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris, de petits créanciers multilatéraux et des créanciers commerciaux. Si l'on compte uniquement les accords effectivement signés, l'allègement de la dette manquant (allègement traditionnel aussi bien que dans le cadre de l'Initiative PPTE initiale et renforcée) ajoute 323 millions de dollars (en VAN) à l'encours de la dette à la fin juin 2001, ce qui équivaut à 48 % des exportations. Pour l'Ouganda, la gageure est d'obtenir un allègement de la dette des créanciers concernés qui soit aussi proche que possible du niveau requis.

**Nouveaux financements.** Les nouveaux financements en sus de ceux qui étaient prévus au point de décision ont contribué à la hausse du ratio dette/exportations à la fin juin 2001. Une augmentation de la concessionnalité des nouveaux emprunts, y compris le recours accru aux dons, aidera l'Ouganda à réduire son ratio dette/exportations progressivement. À long terme, la poursuite de saines politiques économiques par les autorités nationales, de pair avec la fourniture de financements concessionnels par la communauté internationale, sera cruciale pour que l'Ouganda puisse parvenir à un endettement soutenable à long terme et amortir l'impact des chocs exogènes.

**L'avenir.** Les problèmes d'endettement tolérable sont traités dans le contexte du DSRP révisé de l'Ouganda, qui met notamment l'accent sur la promotion et la diversification des exportations, la consolidation budgétaire progressive (sans pour autant porter atteinte aux programmes de réduction de la pauvreté), et le recours accru au financement sous forme de dons. L'analyse actualisée de la tolérabilité de la dette se fonde sur le cadre macroéconomique révisé du DSRP. Les efforts d'ajustement de l'Ouganda continuent d'être appuyés par l'IDA (qui a approuvé un second Crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté le 23 juillet 2002) et par le FMI (un nouveau programme PRGF doit être examiné par le Conseil du Fonds à la mi-septembre 2002).

<sup>1</sup> Voir « Uganda: Updated Debt Sustainability Analysis and Assessment of Public External Debt Management Capacity », IDA/SecM2002-0419, 16 juillet 2002, à paraître en tant que document FMI.

<sup>2</sup> Voir « Uganda – HIPC Debt Initiative: Second Decision Point Document », 20 janvier 2000, IDA/R2000-9 et corrigendum, IDA/R2000-9/1, 27 janvier 2000 et EBS/00/6, 19 janvier 2000. Les mêmes séries de données sur la dette extérieure et les exportations et les mêmes indicateurs d'endettement ont été utilisés dans le document établi au point d'achèvement, IDA/R2000-37, 5 avril 2000, et corrigendum, IDA/R2000-37/1, 13 avril 2000, et EBS/00/67, 5 avril 2000.

<sup>3</sup> « The Enhanced HIPC Initiative and the Achievement of Long-Term External Debt Sustainability », IDA/SecM2002-0162, 27 mars 2002, et SM/02/95, 26 mars 2002.

## **B. Rôle des projections dans le cadre de l'Initiative PPTE**

45. L'admissibilité à l'Initiative PPTE et le montant de l'allègement de la dette reçu à ce titre sont déterminés sur la base de données réelles. Cela étant, les projections économiques jouent un rôle important dans l'évaluation de la tolérabilité de la dette à long terme, dans la mesure où celle-ci dépend fortement de la croissance future du PIB et des exportations, qui génère des ressources pour le service de la dette. Le personnel a examiné les prévisions d'exportations contenues dans les documents préparés au point de décision. Il en ressort qu'elles ont été optimistes dans deux tiers des pays concernés, mais aussi que les exportations ont été plus élevées que prévu dans le tiers de pays moins affecté par des chocs exogènes<sup>18</sup>. L'examen confirme une observation antérieure, à savoir que les prévisions de croissance des PPTE au point de décision ont été nettement plus optimistes que ce que l'on aurait pu normalement escompter au vu des exportations passées<sup>19</sup>. Dans les documents préparés au point de décision, il était prévu que les exportations de 26 PPTE augmenteraient en moyenne de 7,5 % par an, alors que le taux effectif des 30 années précédentes était de 4,7 % seulement.

46. Cette différence tient à plusieurs facteurs. Les projections faites en 2000 et au début de 2001 étaient conditionnées par les informations disponibles à ce moment-là, et n'ont pas anticipé le ralentissement économique mondial ni la forte baisse des prix des produits de base qui ont eu lieu en 2001. En outre, les projections sont généralement des projections de tendances qui ne reflètent pas directement la grande instabilité traditionnelle des exportations des PPTE. L'analyse de 26 PPTE ayant atteint le point de décision montre que la volatilité des exportations (représentée par l'écart-type autour d'une tendance de 10 ans) varie selon le pays de 7 % à 36 %, la moyenne étant de 15 %. Il y a une forte corrélation entre la volatilité des exportations et la concentration des exportations. Mais il y a un fait plus important encore peut-être : s'il n'est pas irréaliste de prédire que les PPTE connaîtront une accélération de leur croissance après le point de décision parce que l'allègement de la dette leur permettra de rompre avec le passé, les premières projections reposaient néanmoins sur des hypothèses macroéconomiques trop optimistes de mise en œuvre totale des réformes ou sur une analyse incomplète des moteurs possibles de la croissance et de l'impact des politiques envisagées.

47. L'amélioration des projections représente un défi qui exige des efforts sur plusieurs fronts. Les projections macroéconomiques sont par nature difficiles dans les PPTE et sujettes à de grandes marges d'erreur, du fait que ces pays sont exposés à un environnement extérieur très précaire et que les effets des politiques publiques sont très incertains. C'est pourquoi, comme cela est indiqué dans le rapport d'avancement sur les DSRP, le personnel encourage les pays à définir plusieurs scénarios macroéconomiques, notamment un scénario « optimiste » basé sur les politiques publiques adoptées et un scénario conservateur reflétant les vulnérabilités du pays et les incertitudes de l'environnement extérieur<sup>20</sup>. Les services de la Banque et du Fonds devront baser leurs propres projections de croissance sur une analyse fouillée des moteurs probables de la

---

<sup>18</sup> Voir l'annexe IV de « Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Status of Implementation », IDA/SecM2002-0467, 19 août 2002 ; et SM/02/264, 16 août 2002.

<sup>19</sup> « The Challenge of Maintaining Long-Term External Debt Sustainability », SM/01/94, 21 mars 2001, <http://www.imf.org/external/np/hipc>, et IDA/SecM2001-0202, 20 mars 2001, <http://www.worldbank.org/hipc>.

<sup>20</sup> « Poverty Reduction Strategy Papers—Progress in Implementation », SM/02/250 et IDA/SecM2002-0452, août 2002.

croissance et faire état des résultats de ces analyses dans le dialogue avec les autorités ainsi que dans les documents. Ceci permettra de mieux prendre conscience des contraintes liées à la concentration et à l'instabilité des exportations, dans la mesure où il sera clair que les projections sont faites sur la base des politiques énoncées et où la robustesse des projections elles-mêmes sera testée. Si les projections à scénarios multiples constituent certes un précieux outil de gestion économique et facilitent la préparation de plans de rechange, il est capital de prendre au moment opportun les décisions nécessaires sur les montants et les conditions des nouveaux emprunts, en les ajustant selon qu'il convient, de façon à éviter l'accumulation de dettes insoutenables dans l'avenir.

## **VII. PERSPECTIVES PLUS PRÉCAIRES D'ENDETTEMENT TOLÉRABLE**

48. Face aux perspectives plus précaires d'endettement tolérable, il est important de se rappeler que la tolérabilité de la dette est déterminée par un ensemble de facteurs, notamment le stock existant de la dette extérieure, le renforcement futur de la capacité budgétaire et de la capacité de remboursement de la dette extérieure, elles-mêmes étroitement liées à la croissance économique, et la disponibilité et la concessionnalité des nouveaux financements extérieurs dans l'avenir. L'Initiative PPTE est conçue pour agir sur le premier de ces trois facteurs (c'est-à-dire l'encours de la dette) en fournissant un allègement de la dette et en ramenant la valeur actuelle nette de la dette publique extérieure à 150 % des exportations nationales (ou 250 % des revenus de l'État) à une certaine date. Comme il est indiqué dans les rapports précédents, l'allègement de la dette au titre de l'Initiative est propice à un endettement tolérable à long terme des PPTE mais ne le garantit pas. Deux questions en découlent : i) à quel niveau d'endettement faudrait-il décider qu'un pays sort du cadre de l'Initiative PPTE ? et ii) que peut-on faire pour maintenir un endettement tolérable après le point d'achèvement, qui marque la fin du processus de l'Initiative. Ces questions sont analysées tant du point de vue des modalités actuelles de l'Initiative que des récentes propositions de modification.

### **A. Assurer un endettement tolérable pour que les pays puissent sortir de l'Initiative PPTE**

49. Au titre de l'Initiative PPTE, l'allègement de la dette est assuré au point de décision et, une fois qu'il a été totalement appliqué, la VAN de la dette du pays bénéficiaire est ramenée à 150 % des exportations (ou 250 % des revenus de l'État dans les cas d'accès au guichet budgétaire) au point de décision. Cependant, si les perspectives extérieures se sont détériorées ou si la performance économique a été moins bonne que prévu, certains pays pourraient avoir, au point d'achèvement, un ratio d'endettement supérieur au ratio prévu au point de décision et au seuil de l'Initiative. Le cadre actuel de l'Initiative est suffisamment souple pour pouvoir réagir à la détérioration de la situation d'endettement des pays qui n'ont pas encore atteint le point d'achèvement. Le Burkina Faso est le premier cas où cette souplesse a été démontrée. Les Conseils ont approuvé en septembre 2001 le cadre opérationnel pour la fourniture d'une aide additionnelle au point d'achèvement, en plus de celle qui avait été annoncée au point de décision<sup>21</sup>. L'approche repose sur une évaluation complète qui est faite à partir des données

---

<sup>21</sup> « The Enhanced HIPIC Initiative—Completion Point Considerations », EBS/01/141, 21 août 2001, et IDA/SecM2001-0539/1, 20 août 2001. Pour les changements consécutifs dans l'instrument PRGF-PPTE du Fonds, voir EBS/02/104, 13 juin 2002.

réelles sur la dette et d'autres résultats économiques disponibles au point d'achèvement en vue de déterminer si les circonstances économiques du pays ont été fondamentalement changées par des facteurs exogènes. L'évaluation est notamment guidée par les principes suivants :

- Comme les seuils de tolérabilité fixés dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée offrent déjà un coussin d'amortissement substantiel, l'allègement additionnel de la dette ne serait octroyé qu'à titre exceptionnel ;
- Il faut clairement démontrer que les facteurs exogènes ont fondamentalement changé la donne économique du pays et assombri ses perspectives d'endettement tolérable à long terme ; et
- L'aide additionnelle éventuellement fournie devrait être basée sur un bilan complet de tous les allègements de la dette fournis et/ou engagés par les créanciers bilatéraux publics et les créanciers commerciaux.

50. Lors de l'élaboration des directives concernant le relèvement automatique du niveau d'aide au point d'achèvement, on a beaucoup réfléchi au niveau de l'allègement additionnel de la dette et à la question de savoir s'il fallait l'accorder à tous les pays où la VAN du ratio dette/exportations dépasse le seuil fixé dans l'Initiative. Trois formules particulièrement intéressantes, qui ont également été suggérées récemment, sont analysées ci-dessous.

51. **Relever automatiquement le niveau d'aide pour que la VAN du ratio dette/exportations au point d'achèvement soit bien celle qui avait été prévue au point de décision.** Cette option consiste à augmenter l'allègement pour amener la VAN du ratio dette/exportations non pas à 150 % mais seulement au niveau qu'elle était censée atteindre au point d'achèvement, d'après les prévisions faites au point de décision. Les coûts estimatifs d'un tel relèvement du niveau d'aide s'élèveraient à 0,2-0,5 milliard de dollars, soit environ la moitié des coûts associés à la méthodologie actuelle (tableau 4). Dans les débats sur ces questions à l'époque, il a été reconnu qu'il y avait un risque moral à relever automatiquement le niveau d'aide au point d'achèvement et qu'il était important de ne pas octroyer une aide additionnelle pour remédier à une mauvaise exécution des politiques publiques. Il a été également reconnu que les projections, qui varient d'un pays à l'autre, sont entachées de grandes incertitudes et ne peuvent pas servir de critère pour le relèvement automatique du niveau d'aide si l'on tient à un traitement égal des cas méritoires. D'autre part, le relèvement d'office du niveau d'aide au point d'achèvement ne peut pas être automatiquement relié à un seuil particulier de tolérabilité de la dette, étant donné qu'un niveau élevé d'endettement peut être parfois justifié du point de vue économique s'il sert à financer des investissements productifs qui amélioreront la tolérabilité de l'endettement à long terme. Le Tchad est un bon exemple de pays où la VAN du ratio dette/exportations va être, d'après les prévisions, nettement supérieure au seuil fixé dans l'Initiative PPTE pendant plusieurs années, parce qu'il emprunte pour financer le développement de son secteur pétrolier.

52. **Dans le relèvement automatique du niveau d'aide, exclure les nouveaux emprunts non prévus pendant la période intérimaire.** Une autre question était de savoir s'il fallait que le relèvement automatique du niveau d'aide au point d'achèvement s'applique aux nouveaux emprunts contractés pendant la période intérimaire en sus de ceux prévus au point de décision. Cette exclusion était justifiée par le souci d'éliminer le risque moral lié aux nouveaux emprunts

contractés pendant la période intérimaire. L'option n'a pas été retenue pour les mêmes raisons que celles exposées dans le paragraphe précédent.

53. **Exclure l'allègement additionnel de la dette fourni par les créanciers bilatéraux publics dans le calcul du relèvement automatique du niveau d'aide.** Il a été également proposé de se servir du relèvement automatique du niveau d'aide pour fournir un coussin d'amortissement plus important contre les chocs futurs. Plusieurs créanciers bilatéraux ont proposé que l'allègement additionnel octroyé à titre bilatéral soit exclu du calcul du relèvement d'office du niveau d'aide au titre de l'Initiative PPTE au point d'achèvement. Si l'on calcule le niveau de ce relèvement avant allègement bilatéral additionnel, 14-15 PPTE, dont la moitié des pays ayant atteint le point d'achèvement, auraient sans doute au point d'achèvement un niveau d'endettement supérieur de 2,0-2,4 milliards de dollars aux seuils de l'Initiative PPTE. Comme le surcroît d'aide au titre de l'Initiative remplacerait une partie de l'aide bilatérale additionnel, l'allègement additionnel net reçu par les PPTE — en supposant que le relèvement automatique du niveau d'aide couvrirait la totalité de la dette excédentaire — s'élèverait à 1,5-1,8 milliard de dollars (ou 1,1 milliard de dollars après déduction des relèvements automatiques actuels, comme indiqué au tableau 4). Dans l'examen de cette option, un des aspects considérés a été que l'allègement additionnel de la dette devrait venir principalement des créanciers multilatéraux et des créanciers non membres du Club de Paris. L'allègement actuellement fourni par les premiers n'est pas totalement financé et quant aux seconds, beaucoup montrent déjà de la réticence à fournir l'allègement actuellement requis. D'autre part, il a été jugé qu'un tel coussin ne serait pas équitable du point de vue des pays bénéficiaires, parce que le montant de la dette qui devrait être annulée par les créanciers bilatéraux au-delà de l'Initiative PPTE ne serait pas nécessairement répartie de façon égale entre les pays pouvant y prétendre.

54. Lors de l'approbation de la méthode actuelle de relèvement automatique du niveau d'aide et dans les discussions ultérieures sur les cas de pays ayant atteint le point d'achèvement, les Administrateurs ont souligné qu'il était important de veiller à atteindre les objectifs de l'Initiative en fournissant aux PPTE une solide base pour maintenir un endettement tolérable à long terme, une fois sortis du processus de l'Initiative.

## **B. Récentes propositions de modification de l'allègement de la dette**

55. L'Initiative PPTE continue de retenir l'attention du public. La récente détérioration des indicateurs de l'endettement extérieur a poussé des ONG, des universitaires et d'autres entités à faire des propositions pour éviter que les PPTE ne retombent dans un endettement insoutenable, notamment des propositions visant à intensifier l'allègement de la dette et à en étendre la portée. Les services de la Banque et du FMI se réjouissent de l'instauration d'un débat sur les questions cruciales relatives à l'endettement tolérable des PPTE et se doivent d'étudier soigneusement de telles propositions ou recommandations en vue d'en évaluer les avantages ou les inconvénients. Ils continueront de travailler en étroite concertation avec les PPTE pour trouver des solutions à leurs problèmes d'endettement dans le contexte de leurs DSRP et des programmes appuyés par les deux institutions.

56. Beaucoup des propositions mises en avant vont dans le sens des efforts actuels de la Banque et du Fonds au titre de l'Initiative renforcée et tendent à les appuyer. Elles consisteraient en particulier à renforcer la capacité des PPTE à gérer la dette, à obtenir que les créanciers

divulguent des informations de meilleure qualité et plus complètes sur les nouveaux prêts et à assurer une participation du maximum de créanciers à l'Initiative PPTE.

57. D'autres propositions visent à étendre l'allègement de la dette au-delà de l'Initiative PPTE. Elles peuvent être regroupées en trois catégories :

- **Relier explicitement l'allègement de la dette aux Objectifs de développement pour le millénaire (ODM).** Dans ce groupe de propositions<sup>22</sup>, l'allègement de la dette serait calculée de façon à combler le « déficit résiduel de financement » et permettre ainsi d'augmenter suffisamment les dépenses dans les secteurs sociaux pour que les PPTE puissent atteindre les ODM. D'après certaines propositions, le montant de l'allègement de la dette serait déterminé par un groupe indépendant incluant des représentants des pays créanciers aussi bien que des pays débiteurs.
- **Relier l'allègement de la dette à des niveaux particuliers de service de la dette.** Dans cette catégorie de propositions, le cadre de l'Initiative PPTE renforcée serait modifié en calculant le montant de l'allègement de la dette sur la base du service de la dette plutôt que sur la base du stock de la dette<sup>23</sup>. Les paramètres proposés incluent notamment la réduction du service de la dette à 2 % du PIB au maximum, ou la réduction des dotations budgétaires pour le service de la dette à 10 % au maximum des revenus budgétaires annuels (subventions non comprises). Dans le cas des pays en situation de crise sur le plan de la santé, il a été proposé que le service de la dette représente au maximum 5 % des revenus de l'État.
- **Intensifier et étendre l'allègement de la dette.** Il a été proposé d'octroyer un allègement de la dette à un éventail plus large de pays à faible revenu, notamment à l'Indonésie, au Nigéria, au Pakistan et au Zimbabwe. Il a été également proposé de créer un mécanisme de réserve en vue de protéger les PPTE contre les chocs exogènes pendant une période de dix ans après le point d'achèvement<sup>24</sup>.

58. Les avantages à attendre de ces propositions ne font pas de doute. Leur évaluation suppose toutefois la prise en compte de plusieurs éléments supplémentaires. Pour commencer, chacune d'elles entraîne des coûts additionnels, ce qui remet en question leur faisabilité à un moment où les initiatives existantes ne sont pas encore financées en totalité. On ne dispose pas d'estimations fiables sur ce qu'il en coûterait si on augmente l'allègement de la dette en vue d'atteindre les ODM. L'annulation pure et simple de la dette extérieure actuelle des 26 pays ayant atteint le point de décision ferait monter le coût de l'allègement de la dette pour ces pays de 26 milliards de dollars dans le cadre de l'Initiative PPTE (tableau 3) à 48 milliards de dollars en VAN. D'après des estimations préliminaires, il pourrait en coûter 1,2 milliard de dollars de fournir un allègement additionnel qui ramène les ratios service de la dette/revenus budgétaires

---

<sup>22</sup> Eurodad, « Putting Poverty First », octobre 2001, <http://www.eurodad.org/> ; Jubilee Plus, « The Unbreakable Link – Debt Relief and the Millennium Development Goals », février 2002, <http://www.jubilee2000uk.org/index.htm>.

<sup>23</sup> Voir, à titre d'exemple, le projet de loi sur l'allègement de la dette présenté au Congrès des États-Unis (H.R.4524) ; et N. Birdsall et J. Williamson, « Delivering on Debt Relief: From IMF Gold to a New Development Architecture », Institute of International Economics, avril 2002.

<sup>24</sup> Birdsall et Williamson (avril 2002) proposent à la fois d'étendre l'allègement de la dette et de créer un mécanisme de réserve.

des PPTE ayant atteint le point de décision (déduction faite des allègements additionnels déjà engagés à titre bilatéral) à 10 % chaque année durant la période 2002-2005. Le coût serait plus élevé si l'on veut faire passer le ratio à 5 %. Si l'on étend l'Initiative PPTE à des pays tels que l'Indonésie, le coût pourrait augmenter de quelque 60 milliards de dollars, d'après les auteurs de la proposition.

59. En deuxième lieu, si l'allègement de la dette est primordial pour la résorption du fardeau de la dette existante, on ne peut que réalistement s'attendre à ce qu'il contribue pour une part relativement faible au financement que suppose la réalisation des ODM. L'essentiel des concours financiers extérieurs nécessaires à cette fin devra provenir d'apports nouveaux.

60. Troisièmement, de nouveaux financements constituent peut-être un instrument plus approprié pour faire face aux chocs économiques futurs. Comparés à l'allègement de la dette, ils peuvent en effet être ajustés selon les besoins et ne sont pas fonction du niveau d'endettement du pays. Ils sont plus souples, et pourraient être fournis plus rapidement si nécessaire. Cela montre combien il est important que, dans le contexte de leurs stratégies de réduction de la pauvreté, les PPTE utilisent plus efficacement les ressources financières extérieures en ayant une saine gestion économique, une bonne gouvernance et de meilleures institutions. Ainsi, ils seraient en position plus favorable non seulement pour obtenir de l'aide publique mais aussi pour attirer des financements privés qui ne créent pas de dette, notamment des investissements directs étrangers.

61. Quatrièmement, il a été fait observer que les allègements répétés de la dette risquent de dissuader les créanciers de prêter à ces pays, même pour des projets de qualité. Cela nuirait à la création d'une culture du crédit. Cette culture, dans laquelle les emprunteurs savent qu'ils doivent rembourser les prêts et dans laquelle les créanciers ont toutes les raisons de croire que cette obligation sera honorée, doit absolument être encouragée en vue du financement de l'activité économique et du développement. Comme il s'agit d'un processus cumulatif, il est de l'intérêt à long terme des débiteurs de ne pas rechercher de nouveaux allègements de leur dette une fois que le poids de l'endettement a été ramené à des niveaux soutenables. Des allègements répétés de la dette diminueraient également le réservoir de ressources dont disposent les créanciers multilatéraux pour fournir des concours financiers à d'autres pays à faible revenu.

### **C. Maintenir un endettement extérieur tolérable au-delà du cadre de l'Initiative PPTE**

62. Au-delà de l'Initiative PPTE, les bienfaits d'une utilisation plus efficace des ressources du côté des débiteurs et les bienfaits de politiques de prêt responsables du côté des créanciers ont été reconnus. D'une part, la capacité de remboursement serait renforcée dans les pays débiteurs et d'autre part, des prêts responsables contribueraient à un profil d'endettement plus soutenable à long terme.

63. Pour maintenir un endettement tolérable, les PPTE se doivent de suivre de saines politiques macroéconomiques et mettre en œuvre des réformes structurelles en vue de diversifier leur production et leurs exportations au lieu d'être dépendants de quelques produits de base, et en vue d'améliorer leur performance au plan de la croissance et des exportations. Il leur faut utiliser leurs Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) comme instrument de choix dans ces efforts, en prenant l'initiative de diagnostiquer les défis qui leur sont spécifiques, en prenant en charge les stratégies de développement économique, et en améliorant la

gouvernance et les institutions et donc l'utilisation des ressources, y compris l'aide extérieure. À cet égard, il est important que les PPTE continuent de perfectionner leurs systèmes de gestion des dépenses publiques en faisant fond sur les progrès accomplis dans ce domaine au titre de l'Initiative PPTE<sup>25</sup>.

64. Outre le renforcement de la capacité de remboursement, il est important d'améliorer la gestion de la dette, notamment avec des politiques prudentes concernant les nouveaux emprunts qui permettront d'avoir de meilleures perspectives d'endettement tolérable, surtout dans les pays où le ratio d'endettement devrait rester supérieur aux seuils de l'Initiative PPTE pendant un certain nombre d'années (encadré 4). Indépendamment des exportations, les PPTE qui contractent de nouveaux emprunts devraient veiller à observer les principes suivants : limiter ou éviter les emprunts non concessionnels ; intégrer les projets de nouveaux emprunts au cadre macroéconomique et budgétaire global et adapter ces nouveaux emprunts à la capacité nationale de service de la dette : suivre les meilleures pratiques de gestion de la dette ; et utiliser à bon escient les fonds de façon à avoir une rentabilité suffisante pour s'acquitter des remboursements futurs. Ce dernier aspect est d'une importance fondamentale et les nouveaux emprunts doivent être envisagés avec beaucoup de circonspection, à moins qu'il n'y ait de très bonnes perspectives de rentabilité.

#### **Encadré 4. Renforcement de la capacité de gestion de la dette des PPTE**

Après la réalisation d'une enquête en 2001 et la présentation du rapport de mars 2002 aux Conseils de la Banque mondiale et du FMI<sup>1</sup>, les Administrateurs ont recommandé que des mesures énergiques soient envisagées pour améliorer la coordination entre les bailleurs de fonds, les prestataires d'assistance technique, les PPTE et les institutions multilatérales, en vue de renforcer la capacité des PPTE dans le domaine de la gestion de la dette. L'enquête a révélé que les PPTE étaient très désireux d'améliorer l'échange d'informations entre les organismes de gestion de la dette, et de recevoir une assistance technique en vue du renforcement de la coopération et de la coordination. Le personnel a continué de travailler avec les bailleurs de fonds, les prestataires d'assistance technique et les PPTE en vue de renforcer les mécanismes par lesquels la capacité de gestion de la dette peut être améliorée.

Conscients de l'importance de la capacité de gestion de la dette, le personnel évalue actuellement les mesures possibles : i) renforcer l'articulation entre la gestion de la dette PPTE au niveau des pays et la gestion économique de ces pays ; ii) établir une solide communication entre les différents organismes en vue de la coopération au renforcement des capacités ; et accroître l'efficacité en réduisant les doubles emplois et en accentuant les complémentarités ; et iv) établir des normes de gestion de la dette PPTE. Certaines mesures pourraient être prises dans l'immédiat :

- Dans le cadre d'une approche intégrée visant à améliorer les perspectives d'endettement tolérable des PPTE, ces pays sont censés préparer et actualiser, avec l'aide des partenaires du développement, leurs propres évaluations d'endettement tolérable au moment de l'accession au point d'achèvement. L'évaluation récemment préparée par l'Ouganda en est un bon exemple. Cela pourrait faire partie du cadre macroéconomique défini dans les DSRP et être suivi dans les rapports d'avancement des DSRP.
- Le suivi des nouveaux emprunts par les créanciers et par les débiteurs est crucial pour maintenir l'endettement tolérable. La dette intérieure devrait faire partie du suivi systématique et régulier de la dette publique globale. D'autre part, les créanciers devraient prendre de plus en plus l'initiative de divulguer les clauses et conditions des crédits en cours.

<sup>25</sup> Au sujet des progrès réalisés par les PPTE dans le suivi des dépenses publiques pour la réduction de la pauvreté et dans l'amélioration des systèmes de gestion des dépenses publiques, prière de se reporter à « Poverty Reduction Strategy Papers—Progress in Implementation », SM/02/250 et IDA/SecM2002-0453, août 2002.



- L'une des mesures clés pour assurer un endettement extérieur tolérable à long terme consiste à instituer des examens périodiques de l'efficacité du financement extérieur qui sont réalisés par les PPTE eux-mêmes. Ceci pourrait faire partie de l'examen périodique des dépenses publiques ou de l'examen des programmes d'investissement public.

---

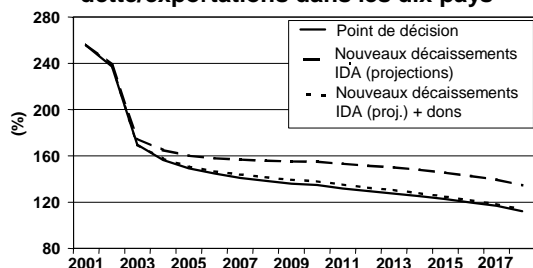
<sup>1</sup> Voir « External Debt Management in HIPC's », SM/02/92, 22 mars 2002, <http://www.imf.org/external/np/hipc>, et IDA/SecM2002-0148, 21 mars 2002, <http://www.worldbank.org/hipc>.

65. S'agissant des bailleurs de fonds/créanciers, ils ont la responsabilité de fournir des financements extérieurs adéquats à des conditions suffisamment concessionnelles, à l'appui des stratégies de réduction de la pauvreté et de croissance des PPTE, sans compromettre la tolérabilité de la dette de ces pays. Ceci suppose notamment que les partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement augmentent les dons. Une initiative importante a été prise à cet égard dans le cadre de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA, avec la décision de fournir une partie des ressources de l'IDA sous forme de dons aux pays à bas revenu particulièrement vulnérables (encadré 5). Le remplacement d'une partie des nouveaux emprunts des PPTE par des dons aura peu d'effet sur les ratios d'endettement, mais l'effet cumulé pourrait être significatif à long terme. En augmentant les financements concessionnels, l'on pourra s'assurer que les nouveaux apports extérieurs sont compatibles avec la capacité de paiement des pays particulièrement vulnérables. À long terme, cependant, la communauté internationale doit aider ces pays à récupérer leur capacité d'endettement et à devoir moins compter sur les dons.

### Encadré 5. Impact d'une augmentation des dons de l'IDA sur l'endettement tolérable des PPTE

Au cours des deux dernières années, les dix pays<sup>1</sup> dans lesquels, d'après le rapport d'avancement du printemps, la VAN du ratio dette/exportations dépasserait sans doute le seuil fixé dans l'Initiative PPTE au point d'achèvement ont reçu des prêts de l'IDA un peu plus importants que prévu dans les documents établis au point de décision. Les prêts futurs sont également appelés à augmenter dans de nombreux cas. De ce fait, la VAN du ratio dette/exportations de ces pays pourrait fort bien dépasser les niveaux qui avaient été projetés. En même temps, les bailleurs de fonds de l'IDA ont donné leur accord pour que jusqu'à 40 % des ressources procurées aux PPTE dans le cadre de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-13) prennent si nécessaire la forme de dons.

**Figure 1 : Moyenne pondérée du ratio dette/exportations dans les dix pays**



Du fait de l'augmentation des décaissements prévisionnels de l'IDA depuis le point de décision, la VAN du ratio dette/exportations des dix pays devrait être en moyenne de 155 % en 2010, à comparer avec les 135 % prévus dans les documents au point de décision. D'ici à 2018, le ratio moyen devrait s'établir à 135 % d'après les prévisions actuelles, alors que l'estimation précédente n'était que de 112 %.

Si les dix pays remplissent les conditions voulues pour obtenir 40 % des ressources IDA sous forme de dons, le résultat serait que l'effet des prêts plus importants que

prévu de l'IDA sur le ratio dette/exportations serait presque totalement oblitéré d'ici 2018. Si 40 % des nouveaux financements de l'IDA sont des dons, la VAN du ratio dette/exportations serait en moyenne de 114 % en 2018, ce qui est très proche du taux prévu au point de décision.

Il est clair que l'augmentation des dons IDA peut avoir un impact positif encore plus grand sur les perspectives d'endettement tolérable des PPTE si d'autres créanciers font de même et accentuent la concessionnalité de leurs financements.

<sup>1</sup> Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Malawi, Rwanda, Sénégal, Tchad et Zambie. Le Burkina Faso a atteint par la suite son point d'achèvement en avril 2002.